Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE
ANNEXE le : 5 octobre 2026

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 30 septembre 2026

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2026

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle Stéphane Hessel de l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures 05, présidée par M. Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	38
Excusés	05
Absents	00

_____

Ayant donné procuration :

Monsieur Fabio CHIKHOUNE à Monsieur Raphaël DA HORTA,
Madame Virginie RAES à Madame Clémentine FARDOUX,
Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD à Monsieur Mathieu NOVELI,
Monsieur Arthur SALONE à Monsieur Alexandre LATZ,
Monsieur Jean-Pierre NIVET à Monsieur Denis GRANDJEAN.

Départ de M. Pascal AGOSTINI à la délibération n° 08-300926
avec mandat à Mme Julie GABRIEL,

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	37
Excusés	06

_____

M. le Maire : Bonsoir, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. La séance du Conseil municipal installée à l'Espace des Libertés est ouverte à 18 heures 05. Je donne la parole à Julianne BOUVOT pour l'appel.

Madame Julianne BOUVOT procède à l'appel nominal.

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Si elle accepte, je désigne Madame Julianne BOUVOT. Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adopté.

Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 17 Juin 2026. Des remarques ?

Pour information, le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le 17 novembre 2026 dans la salle du Bras d'Or.

Enfin, une question orale a été déposée par Madame MENET, elle sera examinée en fin de séance.

_____

VOEU

M. le Maire : Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chères Aubagnaises, chers Aubagnais, avant d'ouvrir l'examen ordinaire des délibérations inscrites à notre ordre du jour, j'ai le devoir républicain de m'adresser à vous, avec toute la gravité qu'exigent les circonstances.

Si je prends la parole en ouverture de cette séance, ce n'est pas pour sacrifier à un rituel de tribune, c'est parce qu'une menace immédiate, directe et sans précédent pèse sur la vie quotidienne de nos 48 000 citoyens et sur les 100 000 habitantes et habitants de notre bassin de vie. Face à cette situation exceptionnelle, la municipalité dépose ce soir sur table, devant chacun d'entre vous, un vœu solennel au titre de l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, un texte clair, sans faux-semblant, qui engage l'avenir de notre commune. Je vous l'annonce d'emblée, à l'issue de mon propos et du débat républicain qui s'ouvrira immédiatement entre l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle, je soumettrai ce vœu au vote solennel de notre Assemblée, avant tout pour examiner de nos affaires hors courantes, car l'heure n'est plus à l'attente.

Il y a quelques jours à peine, par une déclaration unilatérale, sans l'esquive de la moindre concertation préalable, sans le moindre débat avec les exécutifs communaux ni avec les représentants des usagers, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Nicolas ISNARD, a fait savoir qu'il entendait supprimer la gratuité de nos transports publics. D'un trait de plume, depuis son bureau au Palais du Pharo, il voulait rayer 18 années d'une conquête sociale, environnementale et humaine qui fait l'honneur et l'identité de notre territoire.

En total désaccord sur le fond comme sur la méthode avec cette décision, j'ai immédiatement informé Nicolas ISNARD que je démissionnais, séance tenante, de mes fonctions de Président de la Commission transports de la Métropole. Quand on prétend décider sans nous sur ce qui nous appartient, on ne peut pas compter sur ma caution. Face à une telle agression institutionnelle, je veux le dire avec force, l'heure n'est pas au calcul politicien, l'heure n'est pas à mesurer sur quel banc de cet hémicycle nous siégeons d'ordinaire. Ce soir, face au dictat métropolitain, il n'y a plus de majorité ni d'opposition. Il n'y a plus de droite, de gauche ou de centre. Il y a Aubagne, il y a nos familles, il y a l'intérêt supérieur de notre commune et de notre bassin de vie.

A ce titre, je tiens à saluer publiquement la démarche des élus de l'opposition du groupe droite et centre-droit et à remercier Gérard GAZAY pour son initiative en rendant public son courrier officiel adressé au Président de la Métropole pour lui demander solennellement de reconsidérer cette décision et d'en suspendre l'application, l'opposition municipale a posé un acte de responsabilité territoriale quand le patrimoine et le quotidien des Aubagnais sont attaqués, sans savoir dépasser nos rivalités, pour faire un front commun qui honore les élus de notre ville. C'est exactement cet esprit de corps républicain dont notre commune a besoin.

Regardez ce qui vient de se passer sous nos yeux en l'espace de quelques jours. A l'instant où cette menace a été connue, nos concitoyens n'ont pas attendu de consignes pour se lever. En moins d'une semaine, plus de 10 000 habitantes et habitants du pays d'Aubagne et de l'Etoile ont apposé leur signature au bas de la pétition citoyenne. 10 000 citoyens et 10 000 signataires, c'est l'équivalent de 10 % de la population totale de notre bassin de vie. Une telle déferlante, spontanée, massive, digne, n'est pas une simple pétition en ligne. C'est un mandat démocratique impératif que le peuple d'Aubagne et la Vallée de l'Huveaune déposent sur la table de notre assemblée communale. Ce registre sera d'ailleurs formellement annexé au vœu que nous adopterons, je l'espère, ce soir.

Ces 10 000 voix nous disent une chose limpide : nos transports ne sont pas négociables, ils sont notre bien commun. Et nous, élus du peuple, avons le devoir d'en être le rempart infranchissable. Mes chers collègues, ne laissons personne réduire ce combat en une querelle technique ou une ligne comptable abstraite. La gratuité, c'est l'âme vivante de notre territoire depuis près de deux décennies. Elle vit chaque jour dans ce couple né entre La Bouilladisse et Aubagne, dont les enfants prennent aujourd'hui ce même bus pour aller en classe. Elle est dans ce lien régulier et précieux entre un jeune de Peypin et sa grand-mère isolée de Roquevaire. Elle est dans le parcours de cette jeune femme de Cuges-les-Pins qui a pu suivre ses études au Satis à Aubagne et bâtir sa réussite dans le cinéma. Elle est dans le trajet de ces minots de nos quartiers populaires qui traversent chaque soir la ville en tramway pour rejoindre les stades de Lattre et du Bras d'Or et se hisser au plus haut niveau sportif.

Les témoignages nous arrivent par centaines et démontrent comment cette mesure a transformé et adoucit la vie des gens d'ici. Voilà ce que représente la gratuité, une émancipation concrète, des liens familiaux préservés et une égalité républicaine réelle. Ce ne sont pas des tickets de transport que la Métropole veut réintroduire. C'est un péage sur la vie quotidienne de 100 000 personnes qu'elle prétend

dresser. On tente pourtant de nous enfermer dans un faux débat comptable. On nous explique doctement qu'il faudrait assainir les finances et que la gratuité aubagnaise pèserait sur le destin financier de la Métropole. Regardons la vérité des chiffres en face. Le maintien de la gratuité sur l'ensemble du pays d'Aubagne et de l'Etoile représente environ 1,7 à 2 millions d'euros par an. 2 millions d'euros, c'est un budget métropolitain global sur un budget de 5 milliards d'euros. C'est l'épaisseur d'un trait de crayon sur un tableau de bord. Et que rapporterait le retour au payant ? Les études de référence de Cerema et du groupement des autorités responsables de transport sont formelles. Pour réinstaller des validateurs et des valideurs dans nos bus et nos tramways, équiper des stations, fabriquer des cartes à puces, mobiliser des brigades de contrôleurs assermentés, instruire des milliers de dossiers administratifs et gérer le contentieux, la Métropole va devoir engloutir entre 25 et 40 % des recettes brutes perçues. On va créer une bureaucratie punitive, dépenser des milliers d'euros en investissements matériels pour traquer les minots et nos aînés aux portes des bus, tout cela pour un gain net qui serait dérisoire, voire nul.

Cette opération n'est pas un assainissement budgétaire, c'est une supercherie comptable. Mais l'incohérence ne s'arrête pas là. Elle frise l'absurde. Au moment précis où nous nous apprêtons à accueillir le Val'Tram, des dizaines et des dizaines de millions d'euros d'argent public ont été investis pour rétablir la voie de Valdonne et offrir une liaison ferrée moderne entre Aubagne et la Bouilladisse. Vous le savez, tout ne me convenait pas dans le montage initial de ce projet, mais aujourd'hui, il est là et il doit impérativement réussir sa mission : offrir une alternative puissante à la voiture individuelle pour délester nos routes asphyxiées. Et que nous propose-t-on ? Au moment exact où cette infrastructure entre en service, on installerait un péage à l'entrée des rames. On dresserait une barrière financière et psychologique pour décourager les usagers avant même le premier trajet. Qui peut sérieusement cautionner un tel sabotage d'un investissement public structurant ? Ce projet a été pensé avec la gratuité. Lui imposer un péage, c'est le condamner à tourner à vide. Pour nos administrés, supprimer la gratuité, c'est prélever un impôt déguisé d'une brutalité inouïe.

Regardons la réalité en face, celle que vivent nos concitoyens dès qu'ils s'installent au volant. Il suffit de jeter un regard au totem de la station de service d'Auchan Aubagne, sur la route de Gémenos, pour mesurer l'asphyxie quotidienne des ménages. Le gazole dépasse les 2,50 euros, le sans plomb affiche entre 2,19 euros et 2,28 euros, faire un plein aujourd'hui est un sacrifice financier pour les familles, pour les salariés contraints de prendre leur véhicule, pour les artisans, pour les retraités. Et c'est dans ce moment précis, alors que chaque passage à la pompe ou en caisse est une angoisse, que la Métropole voudrait leur asséner le coup de grâce en rendant les transports payants. Imposer des abonnements payants reviendrait à ponctionner entre 300 et 600 euros par an et par actif, et plus de 1 000 euros par an pour une famille avec des lycéens ou des étudiants. C'est le budget du quotidien qu'on impute, les courses alimentaires, la santé, les loisirs des enfants, le pouvoir de vivre dignement, le pouvoir d'achat. Et que dire de nos entreprises locales ? C'est une véritable double peine que l'exécutif métropolitain s'apprête à leur infliger. Nos employeurs du pays d'Aubagne s'acquittent déjà chaque mois du versement mobilité, ils financent déjà nos transports. Et demain, en vertu de l'article L3261-2 du Code du travail, les entreprises de nos zones d'activité aux Paluds, à la plaine de Jouques et Napollon, devraient en plus débourser 50 % du coût des abonnements de leurs salariés. C'est une ponction directe sur leur trésorerie et un coût porté à l'emploi local. Quant à nos commerçants du centre-ville, ils savent que la gratuité est l'artère nourricière de nos rues commerçantes. Mettre un péage sur le bus et le tram, c'est détourner mécaniquement les chalands vers les centres commerciaux périphériques dotés de vastes parkings gratuits.

Mes chers collègues, avons-nous déjà oublié l'été que nous venons d'endurer ? La Vallée de l'Huveaune a suffoqué sous les dômes de chaleur et des alertes caniculaires historiques. Notre topographie fait de notre vallée une cuvette vulnérable où stagnent naturellement les particules fines et l'ozone. Sur l'A 50, sur l'A 52, sur la RN 8, les automobilistes perdent déjà jusqu'à 90 heures par an dans les encombrements. Quand le dérèglement climatique frappe à la porte, la responsabilité élémentaire des décideurs publics est d'encourager par tous les moyens le report vers des transports collectifs décarbonés. Renvoyer des milliers de personnes vers la voiture individuelle par pur dogmatisme budgétaire est un contresens écologique, une faute sanitaire et un manquement moral envers nos aînés et nos enfants.

Enfin, qu'on cesse de répéter que les habitants du pays d'Aubagne pourraient profiter d'un privilège payé par les autres, c'est une contre-vérité historique et juridique. La gratuité n'a jamais été une charité concédée par Marseille ou par Aix. Elle est le fruit d'un choix politique clair et courageux engagé dès 2009, validé lors de la création de la Métropole en 2016 et au sein de l'agenda métropolitain de la mobilité et financé sur l'état spécial de notre propre Conseil de territoire. Et que l'on ne vienne pas non plus invoquer une prétendue harmonisation au nom de l'égalité. La Métropole applique déjà des tarifs profondément disparates selon les bassins de vie. Un euro le voyage à Salon-de-Provence ou Martigues, 1,20 euro à Aix-en-Provence et jusqu'à 2 euros à Marseille. L'égalité républicaine ne

consiste pas à arracher à notre bassin de vie ce que la Métropole n'a pas su donner aux autres. L'égalité républicaine s'élève vers le haut et ne s'organise pas par le nivèlement par le bas.

Mes chers collègues, en tant que Maire d'Aubagne, garant des intérêts de notre ville et protecteur de ses habitants, je refuse de plier devant le fait accompli. Avec les douze maires du pays d'Aubagne et de l'Etoile, au-delà de toutes nos sensibilités politiques, nous faisons bloc. Nous avons prouvé, ces derniers mois, que lorsque l'essentiel est en jeu, notre territoire sait parler d'une seule voix et fait entendre raison aux institutions. Ce soir, nous avons l'opportunité historique d'incarner cette union au sein même de notre assemblée communale. La convergence entre l'initiative de l'opposition et le texte que la majorité dépose sur la table prouve que, sur la gratuité, Aubagne n'est pas divisée, elle est debout et rassemblée.

Ce vœu déposé sur votre table formalise notre combat commun. Il condamne avec la plus grande fermeté cette décision unilatérale. Il exige le retrait sans condition du projet de suppression. Il réclame l'ouverture immédiate d'une table ronde avec l'ensemble des maires, des acteurs économiques et des usagers. Et il annexe, en témoignage de la souveraineté populaire, le registre des plus de 10 000 signatures de notre pétition.

Ce vœu me donnera également le mandat républicain le plus fort pour porter la voix d'Aubagne le 15 octobre prochain au Conseil métropolitain pour interpeller solennellement l'Etat et Monsieur le Préfet et pour engager, si cela devait s'avérer nécessaire, tous les recours contentieux utiles pour faire sanctionner l'excès de pouvoir et protéger nos administrés.

Chacun ici est libre de sa parole et de son vote, mais je vous le dis en responsabilité, en homme de dialogue et en tant que Maire d'Aubagne, ce soir, notre ville nous regarde, nos concitoyens attendent de nous que nous soyons au rendez-vous de leur mobilisation. Dépassons les querelles partisanes d'hier, faisons de cette assemblée le sanctuaire de nos droits acquis, de la dignité de notre territoire et du pouvoir de vivre de nos familles.

J'ouvre dès à présent la parole aux différents groupes politiques pour notre débat d'assemblée et, à l'issue de nos échanges, mes chers collègues, faisons bloc et adoptons ce vœu d'une seule et même voix. Je vous remercie.

Applaudissements de la salle.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame la Madame DANCHESI.

Mme DI VITA-DANCHESI : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez justement indiqué, la gratuité des transports en commun sur le pays d'Aubagne et de l'Etoile a été mise en place le 15 mai 2009, soit il y a plus de 17 ans. Cette conquête sociale fait donc partie intégrante de la vie quotidienne des Aubagnaises et des Aubagnais. Par conséquent, supprimer d'un trait de plume une mesure de cette importance constituerait un contresens social, économique et écologique. Il s'agit là concrètement d'une remise en cause d'un service public essentiel pour notre pouvoir d'achat et notre environnement. A l'heure où le prix des carburants explose dans le cadre d'un contexte inflationniste, prendre une telle décision aurait des conséquences directes sur le pouvoir d'achat, notamment sur les plus fragiles. En effet, lorsque nous rencontrons du public, que ce soit au CCAS ou au service logement, une inquiétude remonte à la surface et un questionnement légitime s'exprime avec son lot de témoignages. Le fait d'aller travailler, se soigner, étudier, faire ses courses ou simplement se déplacer ne devrait pas dépendre des coûts de transport. Ce bouclier social doit être préservé. Il participe à la construction de la cohésion sociale. Voilà pourquoi nous appelons au maintien de la gratuité des transports en commun sur le territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile. Merci.

M. le Maire : Monsieur GAZAY.

M. GAZAY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous allons faire une intervention à double voix puisque je vais intervenir dans un premier temps et mon collègue Pascal AGOSTINI le fera également juste après moi.

Je souhaitais intervenir et ouvrir un peu le débat sur deux sujets qui ont profondément interrogé les Aubagnais ces dernières semaines, deux sujets, deux décisions métropolitaines qui concernent directement l'avenir d'Aubagne, il s'agit, vous l'avez bien compris, du budget de la Métropole et bien sûr de la remise en cause de la gratuité des transports sur le pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Tout d'abord concernant le budget métropolitain. En date du 10 septembre dernier, lors du dernier Conseil métropolitain, les élus métropolitains de la majorité aubagnaise ont choisi de voter contre ce budget. Je veux rappeler qu'un budget et que le vote d'un budget n'est pas une simple délibération

comme les autres. On peut contester, bien évidemment, les orientations d'un Président, demander des modifications, en bref, on peut discuter, on peut négocier, et c'est même, je crois, le rôle des élus que de négocier pour défendre leur territoire. Mais lorsqu'on vote contre, comme cela a été fait, il faut pouvoir l'expliquer et il faut expliquer, finalement, ce que l'on cherche à obtenir.

Alors, nous vous posons la question, Monsieur le Maire : qu'avez-vous obtenu pour Aubagne en contrepartie de ce vote ? Quels moyens supplémentaires ? Quels engagements pour nos zones d'activité, pour nos transports, pour nos investissements sur notre territoire ? Paradoxalement, et par ailleurs, je dirais, dans le compte-rendu de l'exercice de délégation du maire pour lequel vous allez nous demander de prendre acte, on a noté que vous aviez demandé que la Ville d'Aubagne avait demandé 946 521 euros dans le cadre du fonds de concours précisément proposé par le Président de la Métropole dans le cadre de son budget. Vous votez contre un budget pour lequel vous avez demandé 950 000 euros. Il me semble qu'il y a une forme d'incohérence. Vous aviez annoncé, par ailleurs, une abstention et vous avez finalement voté contre, rejoignant ainsi la position des élus marseillais de la majorité de Monsieur PAYAN. Quelle était votre stratégie ? Les Aubagnais ont droit à une réponse.

Sur le sujet qui nous préoccupe ce soir, la gratuité des transports, paradoxalement, le 24 septembre dernier, il y a quelques jours, le Président de la Métropole a annoncé vouloir mettre fin à la gratuité des transports, y compris sur tout le pays d'Aubagne et de l'Etoile, et ce au profit de ce qu'il appelle une tarification sociale. Vous avez souligné effectivement le courrier que notre groupe a envoyé au Président, car pour notre territoire, ce n'est pas une simple évolution de tarification. C'est la remise en cause d'un acquis qui existe depuis 2009 et qui concerne plus de 100 000 habitants. Le débat financier peut être posé, mais la question essentielle, finalement, est celle de la défense des intérêts d'Aubagne. Quelques jours auparavant, Monsieur le Maire, vous-même, vous écriviez sur vos réseaux sociaux que la gratuité n'était pas remise en cause. Lorsque les affirmations du Maire d'Aubagne, qui était, d'après ce que je viens de comprendre, également Président de la Commission des transports de la Métropole, sont démenties, et ce, en moins de dix jours d'intervalle, sur un sujet aussi important que la gratuité des transports, je vous pose la question : quelle est la valeur de la parole publique du Maire aujourd'hui ?

Contestations de la salle.

Comment est-il possible de découvrir une décision aussi brutale qui remet en cause les acquis majeurs de notre territoire ? Vous nous proposez aujourd'hui de voter une motion, un vœu, pour la défense de la gratuité des transports, c'est très bien. Vous nous dites que plus de 10 000 signatures sont présentes, c'est très bien également. Mais défendre Aubagne, ce n'est pas seulement protester lorsque la décision est annoncée. Défendre Aubagne, c'est anticiper, c'est négocier. C'est construire…

Contestations de la salle.

M. le Maire : S'il vous plaît, un peu de silence. Merci.

M. GAZAY : Défendre Aubagne, ce n'est pas seulement protester contre les décisions qui sont annoncées. Défendre Aubagne, c'est anticiper, c'est négocier, c'est construire un rapport de force avant que les décisions ne soient prises, avant.

En conclusion, sur le budget, vous votez contre. Sur les transports, vous découvrez une décision qui remet en cause un acquis essentiel de notre commune sur notre territoire. Alors, Monsieur le Maire, quelle est votre stratégie ? Quelle est celle des élus métropolitains aubagnais à la Métropole ? Quelle stratégie de négociation ? Quelle stratégie d'influence ? Et quelle stratégie d'alliance ? Car Aubagne n'est pas Marseille, Aubagne n'est pas Aix, Aubagne n'est pas Istres, Aubagne n'est pas Martigues. Notre territoire a ses propres besoins, nos zones d'activité, nos mobilités, nos infrastructures, notre économie, nos équipements et la défense de nos spécificités. Les élus métropolitains ne sont pas seulement les représentants d'une majorité politique, ils sont d'abord les représentants d'Aubagne.

Je terminerai donc mon intervention par trois questions.

Premièrement, qu'avez-vous obtenu pour Aubagne en votant contre le budget métropolitain ?

Deuxièmement, qu'avez-vous fait en amont pour préserver la gratuité des transports ?

Et, troisièmement, quelle est votre stratégie désormais pour défendre l'intérêt d'Aubagne, des Aubagnaises et des Aubagnais à la Métropole ?

Je vous remercie.

Contestations de la salle.

M. AGOSTINI : Monsieur le Maire, vous avez fait part du courrier que nous avons envoyé et je voulais vous en faire lecture :

« Monsieur Nicolas ISNARD, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pharo, Aubagne, le 25 septembre 2026, demande le réexamen de la décision portant sur la suppression de la gratuité des transports dans le pays d'Aubagne et de l'Etoile. Monsieur le Président, les élus d'opposition du groupe droite et centre-droit du Conseil municipal d'Aubagne ont pris connaissance de votre annonce visant à mettre un terme à la gratuité des transports en commun sur le territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile. Nous souhaitons, par ce courrier, vous demander solennellement de reconsidérer cette décision et, à tout le moins, d'en suspendre sa mise en œuvre afin qu'un véritable dialogue puisse être engagé avec les élus et les communes de notre territoire. Nous pensons que la réponse aux difficultés financières de la Métropole ne peut pas être l'effacement progressif des spécificités pour la richesse et l'identité de chacun des territoires métropolitains. En effet, chacun des territoires a son histoire, son identité, ses équilibres économiques, ses habitudes de vie et ses politiques publiques. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est une institution commune, mais n'est pas un territoire uniforme. En aucun cas l'unité métropolitaine ne doit devenir l'uniformité métropolitaine. Le pays d'Aix, le pays Salonais, Istres-Ouest-Provence, le pays de Martigues, Marseille-Provence ou encore le pays d'Aubagne et de l'Etoile ont construit au fil des années des politiques publiques correspondantes à leur propre réalité. Certaines de leurs spécificités sont devenues un véritable marqueur territorial. Pour exemple, le pays d'Aix a ainsi développé une politique sportive et des équipements qui participent pleinement à son identité et à son activité. Le territoire Istres-Ouest-Provence a fait, quant à lui, de la culture et des équipements culturels un axe important de son développement et de son rayonnement. En ce qui concerne le pays d'Aubagne et de l'Etoile, celui-ci possède une spécificité qui fait partie intégrante de son identité : la gratuité de transport. Depuis 2009, cette gratuité du réseau constitue un choix structurant de notre territoire. Elle concerne aujourd'hui les douze communes du pays d'Aubagne et de l'Etoile et s'est progressivement inscrite dans le quotidien de la vie de ses habitants. Ce dispositif n'est donc pas une simple exception tarifaire, il est devenu une politique territoriale avec des conséquences en matière de mobilité, de pouvoir d'achat, d'attractivité, de cohésion sociale et de qualité environnementale. Depuis sa mise en place, l'utilisation du transport en commun a fortement progressé, comme le soulignent les données communiquées par la Métropole. Les différenciations territoriales ne constituent pas une faiblesse pour la Métropole, bien au contraire, elles peuvent en être une richesse. Une Métropole forte est une Métropole qui sait respecter les spécificités de ses territoires. Nous demandons, pour le pays d'Aubagne et de l'Etoile, que ce principe essentiel soit reconnu et mis en œuvre. Nous sommes également parfaitement conscients des contraintes financières auxquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence est confrontée et de la nécessité de chercher des économies afin de garantir durablement l'équilibre de ses comptes. Mais à ce jour, qui peut affirmer que les politiques publiques spécifiques des différents territoires largement subventionnés par la Métropole coûtent moins aux contribuables métropolitains que le financement de la gratuité des transports sur le pays d'Aubagne ? Par ailleurs, une décision aussi importante que la suppression de la gratuité mérite une véritable concertation avec les communes et l'ensemble de leurs représentants. En avril dernier, les maires du pays d'Aubagne s'étaient réunis publiquement pour défendre le maintien de la gratuité des transports sur leur territoire. Cette mobilisation démontrait déjà que le sujet dépassait largement la seule commune d'Aubagne et concernait l'ensemble du bassin de vie. Avant de supprimer un dispositif installé depuis près de 18 ans dans les habitudes de nos concitoyens et au regard du contexte économique désastreux que traverse notre pays, il convient d'en mesurer avec justesse toutes les conséquences et particulièrement pour les familles, pour les salariés, pour les seniors, pour les jeunes, pour les commerces, pour l'activité des centres-villes, mais également les déplacements et l'environnement. Cette question est d'autant plus importante que le territoire va prochainement être desservi par de nouvelles infrastructures de transport, notamment le Val'Tram. Il serait pour le moins paradoxal d'investir massivement pour développer l'offre de transport collectif et, dans un même temps, remettre en cause le principe qui en a facilité l'usage pendant près de deux décennies. Monsieur le Président, nous ne voulons pas que le pays d'Aubagne bénéficie d'un quelconque traitement de faveur, mais nous souhaitons vivement que cette spécificité territoriale puisse être reconnue et préservée. C'est la raison pour laquelle nous demandons solennellement de réexaminer la décision de suppression de la gratuité des transports dans le pays d'Aubagne et de l'Etoile, de suspendre sa mise en œuvre dans l'attente d'une véritable concertation, d'associer à cette concertation l'ensemble des communes du territoire ainsi que les élus métropolitains et municipaux de toute sensibilité, d'étudier les solutions permettant de préserver cette spécificité territoriale, tout en tenant compte des contraintes financières de la Métropole. Nous souhaitons, dans cet état d'esprit constructif, pouvoir vous rencontrer rapidement afin d'échanger directement sur l'avenir de la gratuité ainsi que sur les solutions qui pourraient être envisagées. La Métropole ne gagnera pas sa cohésion en faisant disparaître les identités territoriales qui la composent, elle la renforcera en les respectant. Nous espérons vivement que notre démarche retiendra toute votre attention et qu'elle permettra l'ouverture, dans les meilleurs délais, à un dialogue constructif. Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération, Pascal AGOSTINI,

Sophie AMARANTINIS, Julie GABRIEL, Gérard GAZAY, Danielle MENET, Alain ROUSSET, élus d'opposition du groupe Droite et Centre du Conseil municipal. »

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Quelqu'un veut prendre la parole ? Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être extrêmement brève. Notre groupe Rassemblement National ne s'opposera pas à votre vœu, permettant ainsi un vote à l'unanimité de notre Conseil municipal. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Un mot rapide pour rebondir sur l'intervention de Monsieur GAZAY à propos du vote à la Métropole sur les éléments budgétaires. La réalité de ce vote, c'est qu'à une voix près, nous avons évité de perdre 950 000 euros dans notre budget de fonctionnement. Je peux dire, en tant qu'adjoint aux finances qu'heureusement il ne manquera pas ces 950 000 euros quand il va s'agir d'équilibrer notre budget de fonctionnement.

Certes, la mesure de compensation qui avait été imaginée par le Président ISNARD, qui était de compenser ces 950 000 euros par des fonds de concours, va de fait s'annuler. Pourquoi figure-t-elle dans les documents du Conseil municipal ? Tout simplement parce que ces fonds de concours, la date limite était en juillet et nous les avons déposés en temps et en heure parce qu'on ne pouvait pas présager du vote de l'Assemblée communautaire du mois de septembre et on a préféré quand même se garantir, si on venait à perdre 950 000 euros dans le budget de fonctionnement, qu'on les retrouverait dans le budget d'investissement.

Par ailleurs, laissez-moi vous dire que les arguments budgétaires, faire le lien entre le vote sur le budget et la défaite du Président ISNARD et sa décision brutale et unilatérale, c'est trahir ce qui semble être sa façon de réagir, un péché d'orgueil, comme s'il pouvait venir punir 100 000 habitants de notre territoire d'un acquis social et environnemental qu'ils ont depuis 18 ans.

Laissez-moi vous dire aussi que l'argument budgétaire ne fonctionne pas, parce qu'évidemment, il n'y aura pas un centime de recette de tickets de transport sur notre territoire en 2026, il faut largement plus de temps que les quelques mois qui nous séparent de la fin de l'année pour pouvoir mettre en œuvre cette mesure. Il ne fonctionne pas non plus, car quand on a la responsabilité d'un exécutif aussi important que celui de la Métropole, avec certes son budget de 5 milliards, mais aussi ses obligations en termes environnementaux, les documents contraignants qu'elle s'est donnés, cette Métropole, pour réduire le nombre de voitures, pour réduire les émissions de carbone, on ne peut pas dire que, pour faciliter un moindre déficit de son budget, on va aggraver les déficits environnementaux, car, ça, c'est grave.

M. le Maire : Madame CORALLO, si vous voulez prendre la parole.

Mme CORALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole au nom du groupe Aubagne Mérite Mieux. En tant que commerçante, je vois chaque jour les effets concrets de la gratuité des transports. Que ce soit en centre-ville ou en périphérie, les Aubagnais circulent facilement et sans modération. Les habitants des quartiers plus éloignés n'hésitent pas à venir en centre-ville, et ça change tout pour nous. Prendre le bus est devenu un réflexe pour aller travailler, faire les courses, rejoindre un service public ou profiter d'un moment en ville. La gratuité permet également aux salariés et aux usagers de se déplacer dans les zones d'activité comme les Paluds, Napollon ou la zone Alpha. C'est un point essentiel pour toutes ces entreprises. Cette facilité de déplacement crée une dynamique positive, une ville plus vivante, plus accessible, plus fluide. Pour nous, commerçants, c'est un réel soutien. La gratuité attire, fidélise et donne une dynamique. C'est une mesure qui fait du bien à tout le monde. Nous défendrons donc la gratuité. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur PITTERA.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit Monsieur GRANDJEAN tout à l'heure concernant le vote de la délibération sur la suppression de la dotation de solidarité communautaire qui nous a fait gagner 900 000 euros.

Je vous rappelle que le budget du Préfet, celui qu'a fait le Préfet, prévoit la réduction des attributions de compensation qui sont à l'historique et un peu le reste de ce qu'était avant les taxes professionnelles qui étaient payées aux communes et qui ensuite ont été transférées dans les collectivités des EPCI,

dont les agglomérations et à la Métropole. C'est une diminution à hauteur de près de 50 millions d'euros pour l'ensemble d'ailleurs qui était prévu pour équilibrer le budget au-delà de toutes les économies qui avaient été identifiées.

Le fait de ne pas voter la délibération spécifique qui concernait le remplacement de la réduction de l'attribution de compensation par la suppression des dotations de solidarité communautaire, qui pour nous est à peu près d'un million d'euros, donc une suppression en partie, c'était 80 %, donc c'est 900 000 euros, mais qui était, je le rappelle, prévu dans la délibération, d'être transformé en fonds de concours sur les projets d'investissement des communes, qu'on aurait pu donc récupérer en fonds de concours sur les budgets d'investissement des communes. Le fait de ne pas avoir eu cette délibération pour une voix, comme vous le dites, nous fait quand même perdre une réduction de l'attribution de compensation. Je ne sais pas du tout de quel montant, mais certainement du même montant que les 900 000 euros que l'on va perdre, sans contrepartie, puisqu'il n'y a plus de fonds de concours pour les projets d'investissement.

Au-delà de cela, je dirais que c'est de la cuisine. La décision prise par Monsieur ISNARD dans un jeu de pouvoir de niveau de maternelle, parce que vous n'avez pas voté mon budget, je vous supprime la gratuité, c'est complètement inadmissible et aujourd'hui, effectivement, nous sommes totalement d'accord pour que la gratuité soit maintenue sur les territoires d'Aubagne. Je vous remercie.

M. le Maire : Je vais conclure cette discussion. Tout d'abord, Monsieur GAZAY, je regrette le ton polémique quand l'heure est à l'union. Sincèrement, vous êtes meilleur à l'écrit qu'à l'oral. Pour le budget, je répète ce que Denis GRANDJEAN a dit, voter le budget, c'était retirer 950 000 euros de DSC. Aujourd'hui, nous avons la DSC et les AC. Pour information, Monsieur Roland GIBERTI a voté comme nous, pourtant, il ne fait pas partie de notre famille, mais il a regardé où était l'intérêt de sa commune, comme nous. Quant à l'anticipation que vous me reprochez de ne pas avoir, l'anticipation, je l'ai eue lors des manifestations pour le maintien des transports gratuits au printemps dernier, lorsque la salle du Bras d'Or était comble et lorsque nous avons manifesté. Monsieur GAZAY, je ne vous ai pas vu. Je mets aux voix.

M. GAZAY : Monsieur le Maire, pour l'explication de vote, notre groupe, vous le savez, on l'a déjà dit, quand il s'agit de vœu ou de motion, nous ne prenons pas part au vote. Je crois qu'il n'y a aucune ambiguïté de notre part sur le combat que nous menons sur la gratuité, qui est le nôtre, qui est le vôtre, qui est celui a priori de tout le monde ici, certains ont changé d'avis d'ailleurs. Mais en ce qui concerne ces motions et ces vœux, nous ne prenons pas part au vote. Voilà l'explication du vote.

Contestations de la salle.

M. le Maire : S'il vous plaît. Monsieur GAZAY, les Aubagnaises et les Aubagnais jugeront. Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à la majorité. Ne prend pas part au vote : le groupe d'opposition « Droites et Centre Droit Aubagne ».

Nous pouvons à présent débuter l'examen et l'ordre du jour.

_____

Examen de l’ordre du jour

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICULTURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

01_300926 - Désaffectation, déclassement et cession à l’euro symbolique au profit des époux BELMAS, ZOBOUYAN et HASSENBOEHLER de la parcelle AP n°415, sise allée de Lamagnon.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro une porte sur la désaffectation, le déclassement et la cession à l’euro symbolique au profit des époux BELMAS, ZOBOUYAN et HASSENBOEHLER de la parcelle AP numéro 415, sise allée de Lamagnon. C’est une bande de terrain qui jouxte le lotissement de la comtesse que la Ville avait obtenu à titre gratuit et qu’elle cède en retour à titre gratuit à ces trois familles. C’est une bande de terrain qui n’a pas d’intérêt particulier pour la commune et qui est dans un passage qui a été fermé à un endroit. Il sera fermé désormais un tout petit peu plus loin. Cela ne changera pas grand-chose. Des questions ?

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? contre ? abstentions ? Adopté.

La délibération n°01_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	38
Excusés	5

_____

02_300926 - Transfert de propriété à la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d’Azur - des parcelles bâties et non bâties qui constituent l’assiette foncière du Lycée JOLIOT-CURIE à Aubagne.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro deux concerne le transfert de propriétés à la région Sud-Provence Alpes Côte-d’Azur des parcelles bâties et non bâties qui constituent l’assiette foncière du lycée Joliot Curie. Le lycée Joliot Curie, pour sa partie bâtiment, appartient à la Région. La loi impose que la Région soit aussi propriétaire du foncier. Cela aurait dû être fait depuis très longtemps. Nous délibérons ce soir pour cette cession à titre gratuit.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Adopté.

La délibération n°02_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

03_300926 - Cession au profit de Jean-Marc TEDJIRIAN, du local cadastré DS n°74, sis route Nationale 8.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro trois concerne un bien sans maître dont nous avions parlé en juin. C’est un petit local qui jouxte la pharmacie de Valriant et que nous vendons au propriétaire de la pharmacie qui va s’en servir comme réserve. Il est vendu à 57 000 euros, c’est-à-dire exactement le prix des domaines. C’est un local de 100 mètres carrés.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°03_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

04_300926 - Acquisition à l'euro symbolique auprès de Monsieur CHIAPELLO, de la parcelle CN n°2798, en nature de voie publique.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro quatre concerne cette fois une acquisition à l'euro symbolique de la part de Monsieur CHIAPELLO de la parcelle numéro 2798 en nature de voie publique. C'est une délibération de régularisation. C'est un morceau de chemin d'accès qui nous est rétrocédé (362 mètres carrés).

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°04_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

05_300926 - Rétrocession à l'euro symbolique des emprises de voirie du « domaine des Gavotines » sises chemin du vallon des Gavots.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro cinq, encore une délibération de régularisation puisqu'il s'agit cette fois d'une bordure de voie du domaine des Gavotines, située au chemin du Vallon des Gavots, Façoneo nous rend un petit morceau de voie à l'euro symbolique.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°05_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

06_300926 - Dénomination de la nouvelle voie de la ZAE du Camp de Sarlier.

Rapporteur : Monsieur Jean-François BUDON, Quinzième adjoint

M. BUDON : Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération qui nous est soumise aujourd'hui a pour objet d'approuver la dénomination et la numérotation d'une voie intérieure de la zone d'activité économique du Camp de Sarlier, à la demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette démarche vise à faciliter l'intervention des services de secours, des services publics, des opérateurs de réseau et la distribution du courrier. Compte tenu des découvertes archéologiques réalisées lors des fouilles préalables aux travaux, il est proposé de dénommer la nouvelle voie « Chemin des vestiges », qui relèvera du domaine public métropolitain. Le Maire est autorisé à effectuer les formalités nécessaires auprès de la Métropole, de la Poste, de l'INSEE et des autres organismes concernés. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

Mme MELIN : On était presque partis sur une abstention, tant elle est générique et qu'elle ne fait pas révéler le caractère des fouilles et de la merveilleuse découverte qui a été faite dans ce quartier. A ce propos, j'en profite pour dire à quel point notre groupe est tout à fait attristé de voir comment la Ville d'Aubagne n'a jamais honoré les vestiges archéologiques qui sont très nombreux. Précisément à cet endroit, c'est un site néolithique extrêmement rare, certes, quand on l'a vu, puisqu'à un moment il y a eu des fouilles exposées et on a pu le visiter, ne payait pas vraiment de mine. Mais on sait que, sous les quatre bâtiments d'Alta Rocca, il y a un passé assez rare de cette civilisation de Provence. Je ne parle pas de tout le passé romain et même médiéval de la ville qui n'a pas été mis en valeur. Parler du Chemin des vestiges, c'est, entre nous soit dit, un petit peu court. Ceci dit, nous allons quand même voter pour.

M. le Maire : Merci, Madame MELIN. Nous sommes tout à fait conscients que notre patrimoine historique est intéressant sur Aubagne, d'ailleurs les vestiges le prouvent, et il est regrettable que ce ne soit pas mis en valeur, vous avez raison.

Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°06_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

07_300926 - Projet d'adhésion de la commune d'Aubagne au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Rapporteur : Monsieur Alexandre LATZ,

M. LATZ : Cette délibération a pour but de permettre d'étudier les projets d'adhésion de la Commune d'Aubagne au syndicat mixte d'aménagement au parc naturel régional de la Sainte-Baume. Le parc naturel régional de la Sainte-Baume fédère les collectivités autour de son territoire, autour d'un projet de préservation des paysages, des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et du développement durable. Elle est administrée par ce syndicat mixte. La Commune d'Aubagne partage avec le territoire de la Sainte-Baume plusieurs enjeux environnementaux et territoriaux, notamment la valorisation des paysages, la préservation des continuités écologiques, la prévention des risques naturels et la sensibilisation des habitants.

L'idée de cette délibération est d'approuver le projet d'adhésion qui permettra aux services et à la Ville d'étudier les conditions d'adhésion.

Je voulais à cette occasion remercier les services qui ont déjà travaillé avec le syndicat mixte pour préparer cette délibération, et mon collègue Marc PAGANO qui a travaillé en tant qu'élu à la biodiversité sur ce sujet avec moi. C'est une occasion de participer au rayonnement d'Aubagne à travers l'adhésion future au parc régional de la Sainte-Baume.

M. le Maire : Des questions ? Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Là, on soulève un sujet qui est à la fois passionnant et quelque part un peu inquiétant, parce que c'est un sujet auquel je suis confrontée depuis les premiers dossiers que j'ai vus apparaître à la Région dans les années 1998. Les adhésions aux parcs régionaux ou aux parcs nationaux posent un authentique problème administratif. Il ne s'agit pas de législatif, il s'agit de réglementation. Il y a un flou total sur la réglementation des cœurs de parc et des périphéries de parc, et bien plus quand des parcs s'entrecroisent, puisque nous sommes à la périphérie du parc national des Calanques, que nous avons aussi une couche supplémentaire qui est celle au ras d'Aubagne de Natura 2000, et là, il y aurait aussi le parc régional de la Sainte-Baume. Ce qu'il faut savoir, c'est que le Directeur de parc a quasi rang de Préfet, ce qui veut dire que, quand il prend une décision, cela peut être abrupt et avoir des conséquences énormes, particulièrement pour un cœur de parc. Je vous donne l'exemple du parc national des Calanques, il y a interdiction de toute activité humaine, ce qui veut dire qu'au plan professionnel, on peut être complètement bloqué dans des projets. C'est d'ailleurs comme ça qu'on ne peut ni plonger ni pêcher au cœur du parc des Calanques. Tant qu'on n'aura pas éclairci, parce que personne ne s'en est vraiment occupé, pourtant, quand on regarde une carte de France, on s'aperçoit que plus de 150 kilomètres, peut-être 200 kilomètres autour de l'arc méditerranéen, toute la

Vallée du Rhône et de la Saône et bien des régions de France sont couvertes par des parcs naturels, régionaux ou nationaux. Ce qui veut donc dire que la maîtrise du foncier et la maîtrise des activités humaines et professionnelles sont mises en place sous l'administration potentielle de décisions qui seraient prises sans qu'on les voie venir. Voilà pourquoi, même si la notion de parc naturel est quelque chose qui est tout à fait sympathique et qui a permis pas mal de protection, on est bien d'accord là-dessus, je ne suis pas tout à fait sûre qu'il faille qu'on ait un parc naturel de plus qui vienne gérer les projets de notre commune. Voilà pourquoi nous nous abstenons.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, notre groupe votera pour, mais nous avons un certain nombre de questions concernant cette délibération.

La première, c'est la question du statut. Vous savez que le parc national de la Sainte-Baume permet d'avoir deux types de statut pour une ville, soit un statut de porte d'entrée, ce serait plutôt le cas pour Aubagne, soit un statut de membre à part entière. Il faut savoir que, dans le cadre d'un statut de membre à part entière, même si le territoire aubagnais ne figurera qu'en petite partie dans le parc régional de la Sainte-Baume, l'ensemble de la réglementation concernant le parc national s'applique sur la totalité du territoire aubagnais, même si la ville n'y figure qu'en partie. Par contre, quand elle a un statut de porte d'entrée, la réglementation est beaucoup plus souple. C'est de savoir si, à aujourd'hui, vous vous êtes déjà penché sur cette question.

Deuxièmement, la question est aussi de savoir si les personnes concernées, c'est-à-dire les habitants de cette partie du territoire aubagnais qui pourra appartenir demain au parc régional de la Sainte-Baume, seront concertées.

M. le Maire : Tout d'abord, le parc régional n'a pas la même vocation que les parcs nationaux tels que les Calanques, il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait une réglementation qui est stricte. C'est un tout petit territoire de la commune d'Aubagne dont il s'agit, c'est Sainte-Pierre-lès-Aubagne, si vous préférez. Pour les portes d'entrée, ce parc régional en comporte pour le moment deux (Saint-Maximin et Brignoles), et théoriquement, il y en aurait trois de prévus avec Aubagne qui serait la porte d'entrée ouest avec la périphérie marseillaise. Ce n'est qu'un projet, nous sommes en train de travailler avec les responsables du parc. Lorsque nous aurons beaucoup plus de précisions, nous ferons des concertations avec la population et les élus afin de déterminer la position que nous allons avoir si nous adhérons au parc ou si nous adhérons via le statut de ville porte. Il n'y a rien de figé.

Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°07_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	38
Excusés	5

_____

FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

08_300926 - Institution d'un abattement de 50% de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Cette délibération porte sur le bail réel solidaire. Le bail réel solidaire est un mode d'accession à la propriété qui dissocie le bâti du foncier, ce qui réduit le prix d'achat de 30 à 50 % et permet donc à des ménages modestes d'accéder à la propriété. A Aubagne, nous avons une résidence en bail réel solidaire, la résidence Via Nova, Chemin de la Sabatière, qui a été construite entre 2021 et 2023. Lors de la pose de la première pierre en novembre 2021, vous vous étiez félicité, Monsieur ROUSSET, de ce pas immense que votre majorité faisait franchir en matière de parcours résidentiel. Vous aviez beaucoup utilisé cette expression pendant le dernier mandat et, pour une fois, c'était vrai : une résidence accessible aux ménages modestes, au milieu de toutes celles que vous avez laissées construire et qui, elles, en accession libre, étaient inaccessibles à la majorité des ménages aubagnais. Lors de votre discours, vous aviez insisté sur cet accès facilité par le dispositif lui-même de dissociation du foncier, mais aussi par l'abattement de la taxe foncière. A l'époque, les nouveaux

propriétaires vous faisaient confiance et pensaient donc que cet abattement leur serait accordé tout naturellement. Quand ils se sont rendu compte ensuite qu'il n'en était rien, ils se sont constitués en collectif et ont interpellé l'exécutif pour rappeler les promesses. S'en est suivie une amère désillusion. Non content de ne pas respecter vos engagements, vous avez cru pouvoir les duper en leur répondant que vous alliez vous tourner vers l'administration fiscale, comme si elle était décisionnaire en la matière. Vous avez décidé de ne pas délibérer sur cet abattement et de jouer la montre.

Les promesses non tenues, c'est l'un des griefs les plus courants évoqués par les innombrables citoyens qui ont choisi de ne plus se déplacer pour voter. Blasés, ils ont fait du mot « politique » un gros mot, un mot à fuir, à honnir, épuisés d'avoir fait confiance et d'avoir été déçus, ou pire, de s'être sentis méprisés, niés.

Alors ce soir, parce qu'il faut bien réparer la situation dans laquelle vous avez placé ces résidents avec une taxe foncière entière qui n'avait pas été prévue dans leur budget, nous allons concrétiser vos promesses, Monsieur ROUSSET, et délibérer pour accorder cet abattement. Cette délibération va changer le quotidien des 38 ménages de la résidence Via Nova, dont certains sont présents ce soir et que nous saluons, mais ce n'est pas un cadeau qui leur est fait. C'est un acte fort de justice fiscale, cohérent avec le fait qu'ils ne sont propriétaires que du bâti et pas du foncier. L'abattement permet de tenir compte de cette particularité du bail réel solidaire. Et c'est surtout un acte politique de cohérence avec notre ligne en matière de logement. Oui, le bail réel solidaire est un outil puissant en matière de parcours résidentiels pour les ménages modestes. Nombreux viennent du parc social et leur achat libère des appartements pour les familles qui attendent parfois depuis des années un logement social - ma collègue Hélène DANCHESI peut en témoigner.

L'achat en bail réel solidaire encadre la revente avec une limitation de la plus-value et des critères sociaux qui s'appliquent toujours aux futurs acquéreurs. C'est un système extrêmement vertueux et nous comptons bien accompagner d'autres projets en bail réel solidaire dans les prochaines années. Nous espérons donc un vote unanime pour cette délibération, parce qu'au-delà des appartenances politiques et des désaccords qui peuvent nous opposer, nous devrions pouvoir nous reposer sur une chose : à Aubagne, quand un dispositif permet à des ménages modestes d'accéder à la propriété, nous devons tout faire pour qu'il fonctionne pleinement.

M. le Maire : Des remarques ? Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Je vous précise tout de suite que notre groupe votera pour cette délibération, mais je voudrais quand même rappeler les faits. Effectivement, la première pierre a été posée pour cette résidence en novembre 2021, deux ans de construction. Les appartements sont occupés dans le courant du premier semestre 2023. Vous savez qu'en France, vous avez deux ans d'exonération de la taxe foncière, ce qui nous amène à 2025. C'est vrai que, quand nous avons été interpellés à ce moment-là, la date du mois d'octobre 2025 était dépassée. Et vous le savez, pour pouvoir mettre en œuvre une modification du taux de la taxe foncière, il faut la faire voter par un Conseil municipal trois mois avant la date de fin d'exercice, donc avant le 1er octobre. Quand je dis que je m'étais engagé d'aller voir l'administration fiscale, j'ai essayé de négocier avec eux pour savoir si on pouvait quand même l'appliquer sur 2025. Ce n'a pas été le cas. Je me suis engagé auprès des personnes concernées que nous mettrions en œuvre cet abattement sur l'exercice de 2026 en le votant en septembre 2026, c'est ce que nous sommes en train de faire. Je retiens, Madame FARDOUX, que vous parlez de justice fiscale, j'espère que, dans d'autres domaines, vous appliquerez cette même règle de justice fiscale.

Mme FARDOUX : Juste pour répondre à Monsieur ROUSSET, je n'ai pas compris votre petite pique finale, nous verrons. Ce que j'ai entendu dans votre réponse, c'est que nous n'aurions pas pu le faire parce qu'il y avait deux ans d'abattement. C'est seulement pour les résidents qui ont bénéficié d'un prêt à taux zéro, les deux ans d'abattement. Il y a des familles qui sont étranglées par une taxe foncière pleine et nous les avons vues. Quand nous répondons qu'il faut délibérer et que nous le faisons et que vous ne l'avez pas fait, je pense que nous ne mentons pas.

M. le Maire : Monsieur PITTERA.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le logement est une préoccupation première pour les jeunes, pour les ménages et surtout pour les ménages modestes. Le logement, c'est aussi un projet de vie quand l'ambition très légitime est de devenir propriétaire, d'avoir un chez-soi bien à soi. Le bail réel solidaire est un dispositif permettant à des organismes fonciers solidaires de vendre uniquement le bâti en restant propriétaire du terrain, de vendre le bâti, bien sûr, comme vous l'avez dit, à un prix bien inférieur à un logement acquis normalement. Ainsi, l'acheteur dispose en pleine propriété de son appartement, appartement qu'il pourra éventuellement revendre s'il souhaite évoluer dans son parcours résidentiel. En attendant, il n'a payé aucun loyer à fond perdu. S'il

est bien utilisé, ce dispositif permet de mettre sur le marché des logements à des prix abordables pour les familles modestes. Il garantit d'avoir durablement du logement social en accession à la propriété. C'est un dispositif qui développe, comme son nom l'indique, la solidarité responsable plutôt que l'assistanat permanent.

Comme vous l'avez compris, nous sommes favorables à ce modèle de bail réel solidaire. Il pourrait d'ailleurs être utilisé pour transformer, partout où c'est possible, le logement locatif social actuel de notre commune en accession à la propriété, tout en nous préservant d'une nouvelle campagne de bétonnisation avec de nouvelles constructions, même si elles sont solidaires. Dans la délibération, vous nous proposez, dans le cadre de ce dispositif, d'instaurer un abattement de 50 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous nous proposez ainsi de mener une action de solidarité envers les familles les plus modestes, cherchant à mener un projet de vie responsable. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur le fond et, bien entendu, nous donnerons un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Merci, Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais au regard de ce que je viens d'entendre, il est vrai qu'à chaque mandature, quand on arrive, parfois on termine les dossiers d'autres équipes. Ça nous est arrivé en 2014, lorsqu'on est arrivé après l'équipe de Monsieur FONTAINE, il y avait des dossiers en cours et on les a aussi soldés. Ce qui était important, je ne pensais pas que cette délibération serait présentée de la sorte, c'est de dire qu'Aubagne était la première ville du département à lancer un bail réel solidaire, c'est une volonté politique importante. Il est vrai qu'aujourd'hui, vous avez pu gommer une partie de l'imperfection dans le cheminement de cette volonté, mais il faut quand même aussi souligner que c'est la première ville du département à avoir cette volonté de constituer une nouvelle pierre à l'édifice du parcours résidentiel.

Le bail réel solidaire permet à des jeunes couples qui n'ont pas de bouquets pour accéder à la propriété de pouvoir payer une sorte de loyer-crédit et de l'épargner, ce qui leur permettra plus tard d'avoir, à la revente, un bouquet, une accession pure et dure ou, très simplement, à des personnes un peu plus âgées, n'ayant pas pu dans leur parcours de vie accéder à la propriété, pouvoir acheter à un coût moins élevé et de pouvoir, en payant tous les mois 50, 60 ou 80 euros à vie, avoir un logement qui est payé pour leur retraite. Je pense que c'est une très belle volonté, et si vous le continuez, ce sera très bien et c'est important. Cela permet aussi aux communes de pouvoir avoir la main sur les logements.

Vous savez que les logements sociaux, malheureusement, une commune, un maire, une équipe municipale n'a pas forcément la main sur les attributions. Si on arrive à avoir une attribution sur cinq, c'est magnifique. Par contre, un BRS, s'il est bien construit, s'il est bien mené, on peut, avec un loyer-crédit un peu plus élevé qu'un loyer pour un HLM, un logement social, avoir la possibilité de prioriser les Aubagnais et c'est aussi un acte très fort.

Il est vrai qu'il y a eu un petit contretemps dans le cheminement, mais il faut aussi signaler ce qui est bien et dire bravo à la Ville d'Aubagne quand elle a été la première du département à le faire, car cela a été le cas. Je tiens à féliciter mes collègues de notre ancienne équipe municipale d'avoir eu cette volonté pour permettre aux Aubagnais qui ont eu un décalage de leur finance, et on le regrette, de pouvoir être propriétaires des murs, peut-être pas forcément du sol, mais de leur logement et d'en devenir un jour propriétaires de manière définitive pour n'avoir plus que 50 ou maximum 100 euros à payer au moment de la retraite, car les retraites sont compliquées et on le sait. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Je voudrais faire un petit rectificatif. La première ville des Bouches-du-Rhône qui a eu le bail réel et solidaire, c'est Bouc-Bel-Air. C'est un détail.

M. AGOSTINI : Monsieur le Maire, on pourrait dire aussi que notre ville l'a eu, mais tout dépend de la lecture que l'on fait. La première ville qui a signé avec la banque des territoires, la première ville qui a signé dans ce cas de figure là, je peux vous dire, vous vérifierez, la première ville qui l'a fait, c'est bien Aubagne, et Bouc-Bel-Air, c'est une autre forme de construction.

M. le Maire : Madame Sandrine SALEMME.

Mme SALEMME : Merci, Monsieur le Maire. La première ville qui l'a mis en place, c'est bien Bouc-Bel-Air en 2019, et c'est sur les mêmes conditions que ce que vous avez fait en 2021.

M. le Maire : Monsieur SCHIPANI.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très bref. Sur des sujets comme celui-ci, on devrait être tous unanimes, enfin je l'espère. Simplement pour rappeler que, lors de nos campagnes

électorales respectives, nous avions pris un engagement vis-à-vis des résidents, donc les Aubagnais, vous-mêmes et mon équipe, à ce sujet, et ce soir, nous tenons une fois de plus un engagement de campagne électorale. Donc je ne peux que me féliciter de cette délibération, et je remercie Madame FARDOUX de nous donner une fois de plus l'occasion de rappeler que nous sommes très attachés au respect de la parole donnée. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Juste une remarque, je voudrais dire à Monsieur SCHIPANI qu'au moins, ça fait un engagement tenu, c'est déjà pas mal.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°08_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

09_300926 - Versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association la Koumia.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. GRANDJEAN : La Ville d'Aubagne a souhaité participer au projet d'installation d'un panneau mémorial sur le site du Monument national des Goums marocains qui est situé dans le département des Vosges. La Ville d'Aubagne est particulièrement attachée à cette démarche mémorielle en raison des liens historiques qui l'unissent aux Tabors marocains. En effet, vous le savez pratiquement toutes et tous dans cette salle, Aubagne a été une étape marquante du trajet des Goumiers lors du débarquement de Provence. Ainsi, cette délibération propose de verser à titre exceptionnel une subvention de 300 euros à l'association La Koumia qui a pris en charge l'installation de ce panneau mémorial.

M. le Maire : Madame MENET.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Nous apportons tout notre soutien à l'association La Koumia qui a déjà travaillé précédemment avec la Ville d'Aubagne. Cette association a financé entièrement la stèle en l'honneur des Goumiers et des combattants morts pour la libération d'Aubagne le 21 août 1944 que nous avons inaugurée lors du 80ème anniversaire de cette libération. Un clin d'œil à Jean-Bernard LOUIS, ancien élu au Devoir de mémoire, entre autres, qui entretient de très bons rapports avec Monsieur SCOTTON Jean-Marie, le Président national, et Aurélien MICHEL qui est le représentant départemental de cette association. Ce qui a permis cette réalisation. Nous sommes donc favorables à cette subvention.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non, je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°09_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

10_300926 - Mise en œuvre du droit de présentation d'un successeur sur les marchés communaux (Loi Pinel).

Rapporteur : Madame Betty CORALLO, Cinquième adjointe

M. le Maire : Soutenir les commerçants et forains c'est aussi leur donner de la visibilité sur leur activité en fixant la durée minimale requise à trois ans, tout en gardant la main du Maire sur le domaine public. Betty CORALLO nous expose à ce cadre.

Mme CORALLO : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération concerne les commerçants titulaires d'un emplacement fixe sur les marchés de la commune. La loi Pinel leur permet, lorsqu'ils cèdent leurs fonds de commerce, de présenter à la Ville une personne susceptible de leur succéder sur leur emplacement. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'ancienneté minimale nécessaire pour bénéficier de ce droit dans la limite de trois ans. Nous vous proposons de retenir une durée de trois années d'exercice effective afin de réserver ce dispositif aux commerçants durablement installés sur nos marchés. Je précise que cette présentation d'un successeur ne vaut pas attribution automatique de l'emplacement. Le Maire conserve son pouvoir d'appréciation, notamment au regard du règlement et du fonctionnement des marchés. Il vous est donc proposé d'approuver cette durée minimale de trois ans.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Des votes pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°10_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

CULTURE PATRIMOINE VILLE NUMERIQUE

11_300926 - Adhésion à la centrale d'achat GIGALIS.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Rationaliser les coûts sans rogner sur le service, GIGALIS va nous permettre de mutualiser nos achats informatiques et télécoms aux meilleurs tarifs du marché, gratuitement et sans engagement. Denis GRANDJEAN, la parole est à vous.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, vous avez presque tout dit. Il s'agit effectivement de proposer l'adhésion de la Ville d'Aubagne à cette centrale d'achat GIGALIS. Je précise que l'adhésion n'a pas pour contrepartie un coût pour la Ville d'Aubagne et qu'elle n'est pas non plus contraignante, c'est-à-dire qu'elle ne nous oblige pas à passer par cette centrale d'achat si on pouvait trouver un meilleur marché pour un produit équivalent par ailleurs. Ainsi, cette délibération propose l'adhésion à la centrale d'achat GIGALIS.

M. le Maire : Des remarques ?

M. VANULS : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Monsieur GRANDJEAN, dans le cadre de cette délibération relative à l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la centrale d'achat GIGALIS, spécialisée dans les domaines du numérique et des télécommunications, nous souhaiterions tout d'abord savoir, dans l'intérêt de notre commune, et pourriez-vous nous confirmer que cette adhésion sera gratuite et qu'il n'y a pas eu encore d'engagement commercial à ce jour de la mairie avant la mise au vote et l'adoption préalable de cette délibération. Nous souhaiterions savoir également si d'autres centrales d'achat numérique concurrentes ont été consultées afin de comparer et d'optimiser les services adaptés à nos besoins et à des tarifs préférentiels ou concurrentiels. En l'occurrence, des prestataires de services comme Aubacom, prestataire technique ou téléphonique en informatique et en maintenance informatique, UGAP et Oxalys, qui assurent le service pour les collectivités locales et les établissements publics. Il y a aussi SICTIAM ou CANUT qui seraient des concurrents de GIGALIS pour des prestations et services équivalents et pour la modernisation de ce domaine des collectivités et des établissements publics selon leur typologie. Merci de votre réponse et, en conséquence, nous orienterons notre vote.

M. GRANDJEAN : Je vous renvoie à l'article 5 de l'annexe de la délibération. Il précise que l'adhésion aux dispositifs de centrales d'achat proposées par le GIP GIGALIS est gratuite. Cela répond à une partie de votre interrogation. Comme je l'ai dit, cette adhésion n'est pas contraignante, elle ne nous empêche pas de nous adresser à d'autres centrales d'achat, voire en direct à d'autres prestataires. Je vous précise, pour votre complète information, que la Ville d'Aubagne est également adhérente de deux autres centrales d'achat (CANUT et UGAP), que vous avez citées. Pas d'inquiétude, la libre concurrence n'est pas du tout faussée, c'est juste un moyen supplémentaire que l'on se donne d'acheter pas cher.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je me vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°11_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

12_300926 - Mise à jour des tarifs des activités proposées par le Conservatoire.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

M. OTCHAKOVSKY-LAURENS : Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une actualisation sur un point précis, c'est la contribution annuelle pour la mise à disposition de costumes et d'accessoires aux élèves de théâtre et de danse classique ainsi que de danse contemporaine. Ces dépenses ont jusqu'ici été collectées et prises en charge par une association, l'association des parents d'élèves du Conservatoire, que nous saluons pour leur dévouement, mais c'était trop lourd pour eux. Nous proposons donc, par cette délibération, d'appliquer à ces dépenses qui peuvent être importantes le quotient familial, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, donc c'est un progrès. Pour le reste, la tarification ne change pas.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°12_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

13_300926 - Convention de partenariat entre la Médiathèque Marcel Pagnol et la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) La Louve.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

M. OTCHAKOVSKY-LAURENS : Il s'agit de définir un cadre conventionnel qui est annexé à la délibération pour le partenariat entre la Médiathèque Marcel Pagnol et la Maison d'Enfance La Louve. Cela commencera le 1er octobre. C'est une initiative du personnel de la Médiathèque, une nouveauté de cette année. Ils y sont allés en janvier avec le MédiaBus, c'est une façon de rapprocher des publics qu'on dit parfois défavorisés à l'accès à la culture pour des gens qui en ont besoin, au même titre que tous les Aubagnais. Nous vous proposons d'approuver cette délibération.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°13_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

14_300926 - Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) municipaux.

Rapporteur : Madame Sandrine SALEMME, Onzième adjointe

Mme SALEMME : Cette délibération a pour objet d'approuver les modifications apportées aux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux. A la suite du contrôle réalisé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) au sein du MAC de la Delphine en juin 2026, il est nécessaire de modifier les dispositions relatives aux congés des familles. Conformément aux préconisations formulées par la CNAF, la référence à un nombre maximal de jours de congé pouvant être pris en complément des périodes de fermeture de l'établissement est supprimée

de l'article 3. En contrepartie, le délai de prévenance demandé aux familles est porté d'un mois à deux mois afin de permettre une meilleure organisation. Par ailleurs, afin de renforcer le cadre applicable à l'administration des traitements antibiotiques au sein des EAJE, il est proposé de compléter l'article 6.1 du règlement par la motion suivante : cette disposition s'applique uniquement pour tout antibiotique qui n'aurait pas encore été administré auparavant. Ces modifications ont pour objet d'actualiser le règlement de fonctionnement des EAJE municipaux et de sécuriser les pratiques des établissements. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications du règlement des fonctionnements des établissements d'accueil des jeunes enfants.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité.

La délibération n°14_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

15_300926 - Aide aux projets des jeunes et BAFA.

Rapporteur : Monsieur Raphaël DA HORTA,

M. DA HORTA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération qui, comme la suivante, me fait forcément un pincement au cœur puisque j'ai fait partie de ces minots qui ont pu profiter de ces dispositifs. Aujourd'hui, c'est un honneur de pouvoir les soumettre au Conseil municipal de notre commune, au sein de cet hémicycle qui représente le premier échelon de notre République.

Cette délibération porte sur le dispositif d'aide aux projets des jeunes et du BAFA. Ce dispositif est un dispositif historique sur la commune. En effet, conformément à la volonté municipale d'accompagner les jeunes dans leur apprentissage de l'autonomie, de la solidarité et de la citoyenneté, chaque année, la Ville d'Aubagne soutient ces jeunes dans leurs projets. Ce dispositif est accessible une année sur deux à tous les jeunes Aubagnais âgés de 18 à 25 ans et peut même aller jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap. De plus, les jeunes ayant 16 ans et un jour peuvent prétendre à une aide à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Ces projets doivent intégrer une action personnelle ayant un impact sur la Ville d'Aubagne correspondant à l'une des quatre thématiques qui constituent un des objectifs du dispositif.

Nous avons pointé néanmoins qu'au fur et à mesure des années, ce dispositif manquait cruellement d'accompagnement suite aux différentes réductions d'effectifs et de ressources financières, et ce, malgré le travail exemplaire des agents du service jeunesse. D'ailleurs, je souhaiterais rajouter qu'en dépit des discours rétrogrades et réducteurs sur la jeunesse, les qualifiant d'assistés et de paresseux, on peut aisément se rendre compte, avec ce type de dispositif et la lourdeur administrative qu'entraîne le montage de tels projets, la découverte chez ces jeunes de réelles qualités organisationnelles et même des compétences comparables à ce que l'on attend d'un chef de projet. Signe que, malgré les discours ambiants et les clichés, notre jeunesse dispose de bien plus de ressources qu'on ne le pense et peut même être un exemple pour ses aînés.

Ainsi, pour recevoir cette aide, les jeunes, après avoir constitué leur dossier et l'avoir transmis aux services d'information jeunesse, soumettent celui-ci à une commission d'examen composée d'au moins deux élus, de deux agents municipaux ainsi que de deux membres du Conseil municipal des jeunes. Ces aides sont attribuées sous forme de bourses dont les montants sont de 400 euros pour des projets artistiques, 50 euros par jour avec un plafond de 4 jours, donc un maximum de 200 euros pour des projets culturels ou sportifs à l'échelle nationale ou européenne, 80 euros par jour avec un plafond de 4 jours dont un montant maximum de 320 euros pour des projets solitaires, 200 euros pour le stage de base ainsi que 150 euros pour le stage d'approfondissement pour les projets BAFA, en échange d'un réel engagement citoyen au travers de participation bénévole au sein des actions portées par la Ville. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°15_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

16_300926 - Reconduction de la carte et du chéquier Jeunes Aubagnais 2027.

Rapporteur : Monsieur Raphaël DA HORTA,

M. DA HORTA : Cette délibération porte également sur un dispositif historique de la Ville d'Aubagne que sont la carte et le chéquier Jeunes Aubagnais. En effet, soucieuse de faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les jeunes, la Ville d'Aubagne propose de reconduire le dispositif chéquier Jeunes Aubagnais complété par la carte jeune. Munis de ces chèques et de cette carte, les bénéficiaires pourront découvrir une ou plusieurs activités ainsi qu'obtenir des réductions auprès des commerçants du centre-ville. Ainsi, pour l'année 2027, il est prévu de distribuer 665 chéquiers d'une valeur de 30 euros, comprenant des gratuités au sein des services de la Ville pour les jeunes Aubagnais âgés de 11 à 25 ans pour aller jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Cette délibération propose d'approuver la reconduction de ces dispositifs, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Avant de passer au vote, je demande à Betty CORALLO de se déporter, car elle est intéressée par cette délibération.

Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

Betty, vous pouvez revenir.

La délibération n°16_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 1
Madame Betty CORALLO

Présents	37
Excusés	6

_____

17_300926 - Adhésion de la Ville d'Aubagne au dispositif départemental "Carte C'Jeunes"

Rapporteur : Monsieur Raphaël DA HORTA,

M. DA HORTA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'acter l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la carte C' Jeunes. En effet, dans le cadre du partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Département des Bouches-du-Rhône, nous étions adhérents de la carte collégienne de Provence, or celle-ci évolue en carte C' Jeunes. Ainsi, dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département des Bouches-du-Rhône met en place un dispositif d'aide et d'accompagnement pour tous les jeunes de 11 à 25 ans. Ce dispositif propose pour les jeunes de 11 à 15 ans une carte d'une valeur de 150 euros qui comporte deux porte-monnaie numériques permettant de réduire les coûts d'activité ou de soutien scolaire. Le premier porte-monnaie de 100 euros qui permet aux jeunes de payer des activités culturelles de loisirs et un autre de 50 euros pour du soutien scolaire. Ensuite, les jeunes âgés de 15 à 25 ans, cette carte permet d'avoir des réductions ou des bons plans auprès des partenaires sélectionnés par le Département. Cette délibération permet aux différents services de la ville souhaitant adhérer au dispositif de conventionner afin d'obtenir un numéro d'affiliation leur permettant d'inscrire sur le site dédié les offres, bons plans et réductions accordés. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Egalement, Madame Betty CORALLO doit se déporter quand cette délibération l'intéresse directement.

M. GAZAY : Je voulais remercier Monsieur DA HORTA d'avoir souligné l'action du Département vis-à-vis de la jeunesse.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°17_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 1

Madame Betty CORALLO

Présents	37
Excusés	6

_____

POLITIQUE SOCIALE SANTE SOLIDARITE VIE ASSOCIATIVE RESSOURCES HUMAINES

18_300926 - Modalités du vote électronique pour les élections professionnelles de 2026

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Les élections professionnelles vont se tenir en décembre et, comme la dernière fois, ce sera un vote électronique, toujours avec la même société, Voxaly. Le vote se déroulera du 7 décembre à 10 heures ou 10 décembre à 17 heures en salle Ambroise Croizat. Evidemment, toutes les garanties sont données sur l'anonymat, la confidentialité. Tout cela a été travaillé avec beaucoup de soin avec les représentants du personnel, et le dispositif est totalement conforme à leur demande.

M. le Maire : Des remarques ?

M. ROUSSET : En juin, nous avons approuvé le principe du vote électronique pour les élections professionnelles. Nous l'avons fait car c'était à notre initiative il y a six ans que ce processus de vote électronique a été mis à l'œuvre. En juin, nous avions d'ailleurs relevé que la CGT avait changé d'avis car, jusqu'à présent, elle était farouchement contre. Pour nous, le vote électronique est un progrès qui permet à chaque agent de voter chez lui, à toute heure, sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone. En juin, les modalités nous étaient alors inconnues. Nous les découvrons aujourd'hui et elles trahissent ce que nous avions approuvé. Les agents devront se déplacer sur un lieu unique et imposé pendant les quatre jours que durera le vote pour voter sur place. Ce n'est pas le vote électronique, c'est une urne avec un écran. Cet outil garde donc toutes les contraintes de l'ancien système sans offrir aucun désavantage. Pour l'agent en congé, en arrêt maladie affecté sur un lieu éloigné, vous ne facilitez pas le vote, vous le compliquez. Et que dire de la confidentialité du vote sous le regard des collègues ou de la hiérarchie et de la CGT ? Chaque obstacle au vote affaiblit la participation des agents, donc la légitimité des représentants du personnel. Vous nous parlez très souvent du dialogue social, force est de reconnaître que ces modalités ne l'encouragent pas. Notre vote en juin portait sur une promesse, nous ne cautionnons pas qu'elle soit vidée de son sens. Aussi, notre groupe votera contre.

Mme FARDOUX : On a commencé à avoir ce débat dans une instance ensemble. Je le répète ici, c'est à la demande des représentants des personnels, ces modalités. Nous n'avons pas souhaité nous y opposer. Nous ferons le bilan avec eux et peut-être que, dans quatre ans, on reviendra à un vote électronique tel que vous l'appelez de vos vœux. Peut-être que cela sera encore autrement. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a un problème de confidentialité parce que les agents vont voter dans une salle, on vote toujours à l'urne pour toutes les élections nationales, il y a des isoloirs. Il y aura évidemment dans la salle une confidentialité parfaite. Personne ne verra ce que les votants votent sur les ordinateurs qui seront mis à disposition des agents. Cette question de confidentialité est évidemment essentielle. Ensuite, je vous répète, nous ferons le bilan, peut-être que le taux de participation ne sera pas en hausse et qu'il sera analysé a posteriori que ce n'était pas une bonne décision, et vous pourrez dire que vous l'aviez dit ce soir.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°18_300926 est adoptée à LA MAJORITE
Contre : 6
Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	37
Excusés	6

_____

19_300926 - Indemnisation d'agents de police municipale au titre de la protection fonctionnelle.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Il s'agit de quatre agents de la police municipale qui ont été victimes de violences, pour certains, et pour violences, outrages et rébellions, pour deux autres, dans l'exercice de leurs fonctions. Les coupables ont été condamnés à verser une somme d'argent à ces agents. Pour le moment, ces gens sont soit introuvables soit insolvables. La Commune se substitue temporairement aux personnes qui ont été condamnées pour que les agents touchent ce à quoi la justice a condamné leurs agresseurs, tout en continuant éventuellement à rechercher à se faire rembourser auprès des coupables.

Mme MELIN : Bien évidemment, nous voterons cette délibération, cela va sans dire. Je voudrais quand même vous poser la question de savoir si ces agents ont pu bénéficier d'une prise en charge au titre de l'accident de travail et/ou, pourquoi pas, une prise en charge par l'ONIAM lorsque les personnes sont insolvables. Est-ce que c'est bien quelque chose qui a été fait en parallèle, ce qui n'empêche pas du tout la délibération d'aujourd'hui ? Ce sont des procédures tout à fait séparées les unes des autres.

Mme FARDOUX : Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je ne manquerai pas de revenir vers vous après avoir interrogé les services, Madame.

M. SCHIPANI : Je profite de cette délibération pour saluer la décision qui, j'espère, sera unanime du Conseil municipal, pour saluer le professionnalisme, à la fois de la Direction et des équipes de la police municipale qui, au quotidien, agissent pour protéger les Aubagnais. Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?

La délibération n°19_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

20_300926 - Modalités de rémunération des autorisations d'absence et du crédit d'heures des agents titulaires d'un mandat local.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Les agents qui seraient titulaires d'un mandat local bénéficient par la loi de deux dispositifs pour mener à bien leur mission d'élus, d'une des autorisations d'absence et d'autre part un crédit d'heures. C'est la loi, nous n'avons pas à délibérer dessus. Ce qui constitue une décision politique, c'est de continuer à les payer pendant qu'ils exercent leur mission d'élus en lieu et place de leur activité municipale. Nous faisons ce choix, c'est une volonté de la collectivité de soutenir et d'encourager l'engagement citoyen de ces agents. Nous avons parmi les élus de cette assemblée des élus qui sont dans la vie agents d'autres collectivités et qui perçoivent bien l'intérêt d'avoir la possibilité d'être libérés de leurs tâches pour pouvoir mener à bien leur mission d'élus. Il serait anormal de ne pas faire la chose de façon symétrique. Cela concerne actuellement un seul agent, qui est conseillère municipale d'opposition et qui donc a droit à un petit crédit d'heures. Nous la payons pendant qu'elle est en réunion dans sa commune en tant qu'élue.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°20_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

21_300926 - Mise à jour du Règlement intérieur de la Collectivité.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Il s'agit d'un certain nombre de précisions, d'intégrations de dispositifs nouveaux, comme le congé supplémentaire de naissance qui est arrivé cet été, des petites corrections de

rédaction. La seule chose, c'est une facilitation pour le compte-épargne-temps. Auparavant, on ne pouvait alimenter le compte-épargne-temps qu'en journée. Maintenant, il sera possible de l'alimenter en demi-journée. C'est une avancée pour les agents.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Adopté.

La délibération n°21_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

22_300926 - Actualisation des modalités de rémunération des personnels vacataires et contractuels recrutés pour des besoins saisonniers.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : C'est une délibération de régularisation parce que la revalorisation du point d'indice de 2022 et de 2023 n'avait pas donné lieu à délibération pour mettre les taux conformes. Evidemment, les agents ont été payés en bénéficiant de cette revalorisation du point d'indice, mais il fallait délibérer. Depuis 2022 et 2023, cela n'avait pas été fait. Nous allons modifier les taux en conséquence. Par ailleurs, dans les éléments de la rémunération qui étaient constitués de ce qui correspond à l'échelon et au grade, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement éventuel, il n'était pas mentionné l'IFSE (Indemnité de Fonction et de Suggestion d'Expertise). Nous rajoutons l'IFSE puisque nos agents vacataires, contractuels et saisonniers touchent cette IFSE. Je signale tout de même qu'ils la touchent depuis 2026, puisqu'en septembre 2025, la Préfecture avait fait observer à la collectivité qu'il y avait une rupture de traitement entre les emplois permanents et non permanents. La collectivité a rectifié et a décidé de payer une IFSE aux vacataires et contractuels recrutés pour des besoins saisonniers.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°22_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

23_300926 - Mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) : application aux emplois administratifs supérieurs.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : C'est une délibération de transposition, puisqu'il s'agit de transposer aux emplois d'encadrement supérieurs de notre collectivité les changements intervenus dans des décrets et arrêtés ministériels. Vous trouverez en annexe le rappel de tous les plafonds de tous les grades. Le seul qui change, c'est celui du Directeur général des services. Je répète, ce sont bien des plafonds. Ce n'est pas ce que touche notre Directeur général des services en IFSE. Ce sont les plafonds des textes nationaux qui sont remis exactement à l'identique pour être carré, comme c'est fait pour tous les autres grades.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°23_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

24_300926 - Mise à jour du régime indemnitaire des agents relevant de la filière police municipale

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Vous vous souvenez, en juin, nous avions délibéré sur une délibération un petit peu émouvante, puisque nous avions remis les droits au maximum aux bénéfices du RIFSEEP pour les agents placés en congé de longue maladie et de grave maladie. Nous l'avions fait pour le RIFSEEP, pour l'IFSE. Il se trouve que la police municipale a un régime indemnitaire propre qui s'appelle l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, qui s'appelle l'ISFE. Nous n'avions pas délibéré pour la police municipale parce qu'il n'y avait pas d'agent concerné - heureusement, c'est une bonne nouvelle. Il n'y en a toujours pas, mais il nous a semblé tout de même nécessaire d'anticiper pour le cas où il y en aurait un de ces jours.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°24_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

25_300926 - Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2026.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : C'est une délibération traditionnelle, vous le savez. Nous embauchons une ou deux personnes, une ou deux personnes partent à la retraite ou nous quittent par voie de mutation. Cela arrive dans toutes les collectivités. Sur 1 077 agents, le total n'a pas changé. Il y a quelques-uns de plus sur une ligne, quelques-uns de moins sur une autre.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°25_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

26_300926 - Mandat spécial pour Monsieur le Maire pour le congrès des Maires.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Pour que Monsieur le Maire puisse se rendre à Paris Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026, il nous faut l'autoriser.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération n°26_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

27_300926 - Prise d'acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La protection sociale complémentaire, la participation de la Ville pour que nos agents puissent bénéficier d'une mutuelle pour le risque santé, d'une part, pour le risque prévoyance, d'autre part. Nous avons une participation financière depuis toujours qui est fonction du quotient familial. Moins les agents gagnent, plus nous participons. Evidemment, cette délibération nous donne l'occasion de dire quelques mots sur la mutuelle communale que nous lançons. Il est encore temps de remplir le questionnaire qui est à disposition sur le site de la ville, ainsi qu'au CCAS, pour exprimer vos besoins en matière de santé, de façon à ce que nous puissions rapidement offrir à l'ensemble des Aubagnais une mutuelle moins chère. C'est un combat important.

M. le Maire : Des questions ? On ne vote pas.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	37
Excusés	6

_____

28_300926 - Avenant à la convention bipartite entre le CH-Valvert et la Ville d'Aubagne relative au programme « JASS – Jeunes Addiction Sport et Santé ».

Rapporteur : Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE,

M. ARMAND-HILAIRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers membres du public, la délibération qui vous est présentée ce soir concerne la poursuite du programme JASS (Jeunes Addiction Sport et Santé), qui est mené sur notre territoire, à Aubagne, en partenariat avec le centre hospitalier Valvert. Nous le savons, la prévention des conduites addictives chez les jeunes constitue un véritable enjeu de santé publique. Notre objectif est d'agir le plus tôt possible, notamment pour retarder les premières consommations de substances addictives. Ce projet est inspiré d'un modèle islandais, le modèle de Planet Youth, et ce programme JASS vise à renforcer les facteurs de protection qui entourent les jeunes, notamment la famille, l'école, le sport et plus largement leur environnement social. A Aubagne, ce programme s'adresse aux enfants et aux jeunes de quatrième et de troisième de nos collèges, et sa force réside dans une approche collective de la prévention. Elle associe des acteurs du soin, de l'éducation, du sport, de la prévention, mais aussi les familles, pour construire autour de nos jeunes un environnement plus protecteur. Des questionnaires anonymes permettent de mieux comprendre les habitudes de vie des jeunes et d'adapter les actions de la collectivité aux réalités de notre territoire.

Je souhaite par ailleurs faire une petite digression sur cette délibération pour remercier ceux qui travaillent dessus. Ce n'est pas forcément un élu, une majorité, qu'une seule personne. Ce sont des agents territoriaux. Aujourd'hui, je veux remercier publiquement Monsieur Christophe DESPRES, chef de service de la Solidarité, Madame SUCCI, qui est coordinatrice du projet JASS, ainsi que l'ensemble des agents territoriaux hospitaliers mobilisés, pour leur engagement, leur travail quotidien au service de ce programme et de nos jeunes. C'est précisément pour permettre ce travail de terrain de poursuivre que nous sommes appelés ce soir à voter pour cette délibération.

Pour rappel, l'agence régionale de la santé PACA a accordé une année de financement supplémentaire et il nous est proposé de prolonger la convention bipartie avec le centre hospitalier Valvert du 1er octobre 2026, donc demain, jusqu'au 1er octobre 2027, sans modification des autres dispositions.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

Mme NIETO : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Monsieur ARMAND-HILAIRE, notre jolie commune n'échappe pas au fléau de la drogue, particulièrement de la MDMA et du crack qui envahissent progressivement notre cité. On ne peut faire abstraction de ce problème de santé et de sécurité publique. Nous ne pouvons demeurer indifférents au calvaire de ces malheureux en tenant compte du fait que la dépendance au crack se manifeste très vite, que l'exaltation résultant de la consommation ne dure pas plus de dix minutes et que la descente vertigineuse, si l'on peut dire,

perdure jusqu'à la consommation suivante. En effet, cette substance induit des crises de paranoïa, de l'agressivité, suivie d'épisodes de dépression. A ceci s'ajoutent des problèmes respiratoires chroniques, des lésions pulmonaires et des risques d'overdose. Comment concilier la présence en charge de ces personnes et la protection dues à la population ? Afin d'endiguer ce marasme, il est judicieux effectivement d'aborder le problème de façon proactive en conviant des experts dans les collèges, mais aussi des lycées et des centres sportifs afin de sensibiliser nos enfants et adolescents aux risques qu'engendrent les drogues, d'autant que la législation reste encore très insuffisante. Je vais donc dans votre sens, nous voterons pour.

Mme GABRIEL : Nous pouvons nous réjouir ce soir de voir que vous poursuivez un projet que nous avons lancé. La Ville d'Aubagne a été pionnière en France dans la prévention des addictions chez les jeunes. En effet, comme vous l'avez rappelé, c'est inspiré d'un modèle islandais depuis 1998 et nous avons lancé ça en juin 2024 avec le centre hospitalier Valvert et le soutien de l'ARS PACA. En janvier 2025, ce sont 87 % des élèves de troisième des quatre collèges aubagnais qui ont participé au premier diagnostic Planet Youth. Le 4 avril 2025, une convention officielle avait été signée à Aubagne en présence d'une délégation islandaise, faisant d'Aubagne la première ville française à expérimenter officiellement cette méthode de prévention qui mise sur le sport, la famille, l'école et l'ensemble de l'environnement du jeune pour prévenir les addictions avant qu'elles ne s'installent. Merci à vous de continuer ce projet pour notre Ville d'Aubagne.

M. le Maire : D'autres remarques ? Madame MELIN, on a l'information que vous nous aviez demandée. C'est Monsieur SCHIPANI qui va vous la donner.

M. SCHIPANI : Je suis arrivé ravi, Monsieur le Maire, de prendre la parole pour intervenir et répondre à Madame MELIN, parce que tout à l'heure, vous m'avez empêché de répondre. Ce n'est pas beau, ça, Monsieur le Maire, parce que moi, j'ai voté toutes les délibérations, notamment celles qui vous permettent d'aller à Paris.

Chère Madame MELIN, on a interrogé les services et je remercie Monsieur le Directeur de la police municipale qui nous a apporté les éléments de réponse concernant votre interrogation sur la délibération numéro 19. Les agents en question n'ont pas été blessés, donc aucune déclaration d'accident de service n'a été nécessaire. Par ailleurs, la prise en compte rapide en interne et celle de l'administration ainsi que la présente délibération témoignent d'une prise en charge immédiate, prompte et adaptée à ce type de situation. Dernièrement, trois de nos agents ont été légèrement blessés et la prise en compte de leur accident de service et de la prise en charge des soins afférents a bel et bien été suivie d'effets. Pour mémoire, la Direction, avec l'appui de l'ancienne municipalité, dépose régulièrement des demandes de distinction honorifique pour valoriser le caractère méritoire et exemplaire de certains de ces agents. Ces agents ont été décorés pour actes de bravoure et de dévouement. Je vous remercie.

Je me permets de répondre à Madame NIETO. Je suis très surpris que vous ayez des informations que nous n'avons pas concernant la potentielle consommation de crack à Aubagne. Si vous avez des informations, n'hésitez pas à nous les partager. Si vous ne voulez pas me les partager, je vous invite à prendre attache avec la police municipale de la Ville d'Aubagne. Je vous remercie.

Mme MELIN : Je me permets de vous répondre. Pour les addictologues - il faut être assez spécialisé là-dessus -, le simple comportement des personnes arrive, quand on est habitué, à déterminer de quelles drogues ils sont addicts. Cette année, je n'ai pas eu l'occasion, à titre personnel, de passer beaucoup de temps sur la place, la grande place en particulier, où l'an dernier nous en avions énormément. J'ai eu plus de temps l'année d'avant. Très sincèrement, il y avait des comportements évocateurs de crack et méthadone. Ceci dit, ça reste de l'observation clinique et je ne connais pas les arcanes du trafic.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°28_300926 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

_____

ADMINISTRATION GENERALE

29_300926 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de la régie municipale du service extérieur des pompes funèbres.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Depuis les élections du 28 mars, nous avons désigné des représentants de la collectivité dans un certain nombre d'organismes. Je pense que c'est le dernier. Nous avions eu des difficultés à passer cette délibération parce que le Père Thong a été déplacé à Marseille et nous n'avons pas pu passer la délibération avant. Pour les représentants de la collectivité, Monsieur LAZLI et moi-même. Pour les personnalités, Monsieur Antoine LEONE, Monsieur Ludovic LEFEBURE, Monsieur Marc BENSOUSSAN et Monsieur William ASTIC.

M. GAZAY : C'est une position de vote que je vous exprime, mais vous la connaissez déjà. A chaque fois qu'il y a des nominations dans lesquelles nous n'avons pas été consultés, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Non-participations ? Adopté.

La délibération n°29_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

_____

30_300926 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association du comité de jumelage d'Aubagne.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS

M. OTCHAKOVSKY-LAURENS : C'est la désignation des représentants du Conseil municipal, comme le titre l'indique, au sein du comité de jumelage. Nous allons poursuivre l'activité du comité du jumelage et notre participation à ces activités, le jumelage avec la ville de Deruta en Italie et la ville d'Argentona en Catalogne espagnole. C'est l'occasion aussi de saluer le travail de Madame QUENETTE, qui en assure la présidence depuis le changement de mandature.

M. le Maire : Des remarques ?

M. GAZAY : Non-participation au vote sur désignation.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Non-participation ? Adopté.

La délibération n°30_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

_____

31_300926 - Règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Le Code général des collectivités territoriales prévoit que l'Assemblée délibérante établisse son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. A cette fin, les élus des différentes listes ont été concertés, permettant ainsi de présenter le projet joint en annexe. En effet, il s'agit de proposer au Conseil municipal l'adoption de son règlement intérieur, lequel retrace les modalités de son fonctionnement. Y a-t-il des remarques ? Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Lors de la réunion que nous avons tenue en mairie concernant ce règlement intérieur du Conseil municipal, nous avions émis le souhait que le nombre de personnes pour constituer un groupe soit à deux et non à trois. Nous avions donné comme argument que, même s'il y a aujourd'hui des groupes constitués qui sont supérieurs à deux personnes, puisqu'il y a six et sept, dans les précédentes mandatures, il y avait des groupes de deux. C'était le cas pour le Rassemblement National dès l'élection. Ça avait été le cas pour le groupe de Monsieur GRANDJEAN en cours de mandat, où il y avait eu création d'un groupe écologiste avec deux personnes. Nous considérons que le fait de ramener le nombre de personnes à trois fait qu'on perd 10 % des votants, puisque les dernières élections montrent qu'effectivement, quand on a entre 9 % et 11 % de voix lors du scrutin, ça amène au Conseil municipal deux personnes. En mettant le nombre de personnes à trois, vous supprimez la représentativité de 10 % des votants.

M. le Maire : D'autres remarques ?

Mme Fabienne COULOMB-AVERTY : Sur un autre sujet, lors de la précédente commission, nous avions abordé le sujet du local pour les membres de l'opposition. Vous aviez dit que vous alliez chercher, voir si vous aviez la chance de nous proposer un lieu agréable pour pouvoir recevoir les administrés éventuellement.

Mme FARDOUX : J'ai cherché, je vous promets. Les locaux de la Ville qui sont en bon état et en capacité d'accueillir du public accueillent notamment beaucoup d'associations. Dans les locaux agréables à fréquenter, si la question est de demander à des associations de ne plus venir se réunir dans une salle pour pouvoir installer des élus, alors même qu'ils ont installé des habitudes, c'est quand même problématique. Il y a un local qui n'est pas tout à fait agréable, qui est celui qui est traditionnellement proposé aux élus d'opposition. Je vous en avais parlé en vous disant qu'effectivement ce n'était pas formidable comme proposition, mais qu'en contrepartie, et de toute façon même si nous avions trouvé un local, vous aviez la possibilité de venir, d'une part, rencontrer des administrés dans le bureau des élus du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et, d'autre part, de demander autant que de besoin à bénéficier d'une salle municipale, comme le font les associations, en vous adressant à la Maison de la vie associative. Je reste malheureusement seulement sur cette proposition.

Monsieur ROUSSET, notre volonté n'est pas de favoriser l'émiettement, vous avez beau sortir des chiffres, ce chiffre de deux qui existait avant avait une explication historique qui était de permettre à la liste qui avait le moins d'élus de pouvoir constituer un groupe. Ce chiffre de deux n'a plus de raison d'être. Nous n'avons pas décidé de monter à six le nombre qu'il fallait pour constituer un groupe. Nous avons seulement fait passer de deux à trois, ce qui nous semblait être une représentativité un petit peu plus raisonnable. C'est une différence de point de vue et effectivement, c'est le point sur lequel nous n'avons pas donné satisfaction aux demandes des deux groupes d'opposition qui s'étaient exprimés conjointement sur ce point-là.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais demander à Madame la Première adjointe : selon vous, qu'est-ce qu'une représentativité raisonnable ? J'avoue que c'est un concept que je ne connais pas encore.

Mme FARDOUX : Si pour vous, la représentativité doit être un élu, un groupe, vous avez le droit de penser ça. Nous, nous pensons que deux, c'est très peu et qu'il y avait une bonne raison de descendre à très peu pour vous permettre d'avoir un groupe, Madame, que cette bonne raison n'est plus présente et que donc il n'y a aucune raison de rester sur ce chiffre de deux. C'est tout.

M. le Maire : Monsieur GAZAY.

M. GAZAY : Je voudrais rebondir sur les propos. Quand nous étions en commission, cela a été évoqué et les deux groupes d'opposition avaient formulé cette idée qu'il fallait descendre en groupe de deux. Monsieur ROUSSET l'a parfaitement exprimé. Deux élus, cela représente à peu près 10 % de la population. Il peut y avoir, Madame FARDOUX, dans le temps d'un mandat qui va durer six ans, des sensibilités qui s'affichent, des sensibilités qui se dessinent, de nouvelles sensibilités qui n'existaient pas. On avait aussi expliqué que c'était le cas de Monsieur GRANDJEAN, puisque dans la mandature

précédente de 2020-2026, un premier groupe d'opposition s'était constitué, ils étaient neufs. Dans le mandat, Monsieur GRANDJEAN et Madame BENASSAYA avaient décidé de constituer un groupe de deux. Cela nous paraissait être des arguments de bon sens, et on ne voit pas très bien pourquoi, aujourd'hui, vous ne laissez pas démocratiquement les différentes sensibilités s'exprimer au sein de ce Conseil municipal. Vous faites un choix de trois, je ne sais pas pourquoi, mais le choix de deux qui était pérenne précédemment, nous le redemandons encore une fois ici aujourd'hui.

M. GRANDJEAN : Juste pour remettre l'histoire dans sa justesse, lors du précédent mandat, c'est au moment de la constitution des groupes qu'il avait été choisi pour l'opposition, issue de la liste Rassemblons-nous pour Aubagne, au deuxième tour, de faire deux groupes qui correspondaient à l'offre électorale du premier tour, mais pas en cours de mandat. Cependant, la possibilité existait, puisque vous aviez mis la jauge à deux, de sorte que le Rassemblement National puisse avoir son propre groupe. Ici, il faut vous souhaiter, Monsieur GAZAY, que l'unité de votre groupe perdure mieux que ce que la droite a pu le montrer au moment des sénatoriales et que vous gardiez votre cohérence. Si telle n'était pas le cas, les choses pourraient peut-être être réexaminées.

M. le Maire : Monsieur SCHIPANI.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Quel débat, ce soir, très intéressant. Monsieur GAZAY, je suis ravi de voir que vous êtes très attaché au pluralisme. Vous, quand vous étiez maire, vous refusiez de mettre à disposition les salles à vos opposants, à certaines associations, et aujourd'hui, vous nous faites encore le chevalier blanc. Je suis ravi, Monsieur GAZAY, de voir que vous évoluez dans vos prises de position. En tout cas, une fois de plus, il y a ceux qui agissent, il y a ceux qui font, et encore une fois, vous êtes au contraire de ce que vous faisiez quand vous aviez des responsabilités au niveau de cette ville. Je vous remercie.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n°31_300926 est adoptée à LA MAJORITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS
Contre : 6
Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	37
Excusés	6

_____

32_300926 - Modification de la représentation de la Ville d'Aubagne au sein du conseil d'administration du collège Nathalie SARRAUTE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Par délibération du 16 avril 2026, le Conseil municipal a désigné les représentants de la Ville d'Aubagne au sein du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. En raison de l'évolution des effectifs du Collège Nathalie SARRAUTE, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville d'Aubagne sont à désigner au sein du Conseil d'administration de cet établissement au lieu d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant comme précédemment. Je propose pour le Collège Nathalie SARRAUTE, comme représentants titulaires, Monsieur Marc PAGANO et Madame Evelyne KHEMSI, comme représentants suppléants, Madame Sandrine SALEMME et Madame Evelyne POURCEL. Des remarques.

M. GAZAY : Même position de vote, comme tout à l'heure : chaque fois que vous proposez des candidats, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

La délibération n°32_300926 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur

Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

_____

VIE MUNICIPALE

33_300926 - Comptes-rendus des délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Je vous demande de prendre acte des comptes-rendus des délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. PITTERA : Je constate que, dans les décisions, vous avez contracté trois nouveaux emprunts pour un total de 10 millions, un emprunt de 6 millions et deux emprunts de 2 millions. Ils sont inscrits au budget, bien évidemment, ils sont dans la recette de la section investissement, bien évidemment. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que vous vous êtes peut-être rendu compte que je suis très attentif à l'endettement de la ville, vous aussi certainement, et très attentif au suivi des emprunts, non pas sur le niveau d'endettement, mais sur la manière dont se font les remboursements. Aussi, comme je l'ai déjà fait sur tous les emprunts précédents, pour les emprunts à amortissement non linéaire, je vous demanderai de me faire parvenir les tableaux d'amortissement, par écrit. Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	37
Excusés	6

_____

QUESTION ORALE

Mme MENET, pour le groupe « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE », intervient sur l'avenir du Centre des Congrès Agora, dont la délégation de service public confiée à la SemAgora arrive à échéance le 31 décembre 2026.

M. le Maire : Nous passons à la question orale de Madame MENET. On vous écoute.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, le centre des congrès Agora est géré par la SemAgora dans le cadre d'une délégation de service public confiée par la Métropole. Nous avons appris que cette DSP, qui arrive à échéance le 31 décembre 2026, pourrait ne pas être reconduite. Dans ce cas, la SemAgora serait dissoute, avec pour conséquence immédiate la suppression de sept emplois et tout un environnement économique de proximité, fragilisé par la disparition de cet outil. L'équipement reviendrait à la Ville, qui en est propriétaire. A quelques mois de l'échéance de la DSP, pouvez-vous répondre à nos interrogations ? Avez-vous officiellement demandé à la Métropole la reprise de la gestion du centre des congrès Agora par la Ville ? Avez-vous aujourd'hui la confirmation officielle que la délégation de service public ne sera pas reconduite au-delà du 31 décembre 2026 ? Quelles démarches avez-vous engagées pour défendre l'avenir des sept salariés de la SemAgora, qui risquent de se retrouver sans emploi à très court terme ? Et quel projet la Ville envisage-t-elle pour le centre Agora, à compter du 1er janvier 2027 ?

M. le Maire : Madame MENET, votre question aujourd'hui me procure un étrange sentiment de vertige temporel. A vous entendre, on croirait presque que l'échéance de la délégation de service public de l'Agora est un météore tombé du ciel hier matin, ou une découverte fortuite qui prendrait tout le monde au dépourvu. Mais remettons un peu les pendules à l'heure et les yeux dans les yeux. Jusqu'au 26 mai 2026, qui était la présidente de la SemAgora ? C'était vous, Madame MENET. Pendant des années, vous avez siégé à la tête de cet outil. Vous connaissiez la date du 31 décembre 2026 sur le calendrier, comme tout le monde. Vous étiez aux premières loges de la Métropole pour anticiper, pour alerter, pour

engager les procédures de relance de la DSP. Et aujourd'hui, vous venez demander des comptes à une municipalité installée depuis à peine six mois sur une bombe à retardement juridique que vous avez vous-même laissée sous le tapis sans rien engager. Avouez que c'est un peu fort de café et permettez-moi de faire une certaine allusion en tant que bon pompier, je sais faire la différence entre ceux qui alertent loyalement sur un incendie et ceux qui ont simplement oublié d'éteindre le gaz avant de quitter les lieux. Mais passons sur la manœuvre politicienne. La situation est bien trop grave pour les faux-semblants et les postures d'estrade, car derrière la SemAgora et les acronymes juridiques, il y a deux réalités cruciales. La réalité humaine, d'abord, ce sont les sept salariés de la Sem, des femmes et des hommes qui font tourner cet équipement au quotidien avec un dévouement exemplaire et qui, depuis des mois, vivent dans une angoisse absolue pour leur foyer, leurs compagnes, leurs compagnons, leurs enfants, à quelques semaines de l'échéance et à quelques semaines des fêtes de fin d'année. Pour nous, ces sept salariés ne sont pas et ne seront jamais des variables d'ajustement ou des lignes sur un tableau de bord.

La réalité économique et culturelle ensuite, l'Agora n'est pas une coquille vide, c'est le poumon événementiel, associatif et économique de notre bassin de vie. Des salons, des séminaires, des congrès, des événements d'entreprise et d'associations y sont programmés pour les mois qui viennent. Fermer le site au 31 décembre par simple négligence administrative ou par silence radio, ce serait un sabordage inacceptable pour Aubagne et pour tout le territoire. Face à cette menace bien réelle et devant l'absence totale d'anticipation, nous n'avons pas attendu votre question pour agir.

Voici les faits précis et vérifiables :

D'abord, une démarche commune et pragmatique. J'ai rencontré le nouveau président de la SemAgora, Monsieur Antoine BUTTIGIEG, adjoint au maire de Gémenos. Nous partageons exactement la même inquiétude, le même bon sens et le même refus de voir cet outil sacrifié.

Ensuite, une initiative officielle et formelle. Le 15 septembre dernier, j'ai écrit solennellement au Président de la Métropole, Monsieur Nicolas ISNARD, pour lui demander une décision responsable, voter une prolongation d'un an de l'actuelle DSP. Ce sursis de douze mois est l'unique décision de bon sens. Il permet de sécuriser immédiatement les sept salariés, d'honorer les événements programmés et de se donner le temps de bâtir avec les communes un modèle pérenne pour Agora.

Enfin, le respect dû personnel. Le 21 septembre, j'ai pris l'initiative d'écrire directement aux sept salariés pour leur assurer le soutien plein et entier de la Ville d'Aubagne et convenir d'une rencontre de visu dans leurs locaux. Et quelle a été la réponse de la présidence métropolitaine ? Par un courrier daté précisément du 21 septembre, Nicolas ISNARD s'est borné à accuser réception de ma lettre, m'indiquant simplement qu'il transmettait le dossier aux services techniques. Rien d'autre. Aucune intention claire, aucun engagement politique, aucune visibilité donnée aux salariés ni aux partenaires. On gère l'avenir d'un équipement public majeur avec des courriers types pendant que l'horloge tourne inexorablement vers le 31 décembre. On nous a vanté à longueur de tribune la fameuse Métropole des Maires. Est-ce cela, la Métropole des Maires ? Une administration qui esquive, qui renvoie la balle aux services et qui laisse pourrir la situation sur le terrain.

Alors, Madame MENET, puisque vous semblez aujourd'hui si sincèrement préoccupée par le sort d'Agora, plutôt que de donner des leçons dans cet hémicycle à ceux qui réparent vos oublis, ayez le courage de décrocher votre téléphone pour interpeller vos amis de la majorité métropolitaine. Joignez votre voix à la nôtre et à celle d'Antoine BUTTIGIEG pour exiger que la Métropole sorte de l'attentisme et vote à cette prolongation d'un an sans délai. Nous continuerons à défendre les sept salariés, à protéger nos équipements et à refuser qu'Aubagne et son bassin de vie soient traités par-dessus la jambe. Je vous remercie.

———————————

MESSAGE DU MAIRE

M. le Maire informe l'assemblée de sa décision de mettre fin aux fonctions d'emploi fonctionnel du Directeur Général Adjoint Aménagement et Cadre de Vie de la commune.

M. le Maire : L'ordre du jour étant maintenant épuisé, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, je tiens à informer officiellement notre Assemblée de ma décision de mettre fin aux fonctions de Monsieur Jean-Marc BONINO dans l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint d'aménagement du cadre de vie de notre commune. Cette décision de décharge de fonction qui relève de la compétence exclusive de l'autorité territoriale intervient après le respect de la procédure légale, notamment la tenue de l'entretien préalable et l'expiration des délais réglementaires.

La séance est à présent levée. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges et vous donne rendez-vous le 17 novembre prochain dans la salle du Bras d'Or.

_____